



ÉTUDE

Redistribution des salaires

dans l'Estuaire de la Seine



L'ÉTUDE EN QUELQUES CHIFFRES

L'étude identifie les dynamiques d'échanges de salaires générées par les salariés au sein du territoire de l'Estuaire de la Seine. Elle étudie :

- les flux domicile-travail (navetteurs) ;
- les flux de salaires.

L'étude permet de connaître :

- le montant des salaires nets injectés par les entreprises et les institutions dans les aires urbaines ;
- l'impact économique lié aux navetteurs via les salaires perçus ;
- les flux de salaires entre les aires urbaines ;
- les flux de salaires des aires urbaines vers leurs territoires voisins.

Le périmètre de l'étude permet d'identifier les flux de salaires entre plusieurs territoires :

- l'Estuaire de la Seine avec ses 8 aires urbaines : Fécamp, Le Havre, Lillebonne, Pont-Audemer, Honfleur, Dives-sur-Mer, Lisieux, Saint-Pierre-sur-Dives ;
- l'Estuaire de la Seine et la Normandie, avec notamment les aires urbaines de Caen et de Rouen ;
- l'Estuaire et la région Île-de-France pour la vallée de Seine.

Les emplois

51,9 %

des emplois normands sont dans l'Estuaire et dans les AU de Caen et Rouen

234 455 emplois dans l'Estuaire
263 149 emplois dans l'AU de Rouen
168 403 emplois dans l'AU de Caen

234 455

emplois dans l'Estuaire

soit 18,2 % des emplois normands dont 200 000 emplois dans les 8 AU de l'Estuaire

88 %

des actifs résidants dans une aire urbaine de l'Estuaire ont leur emploi localisé dans l'Estuaire

Les flux de salaires

1,3 milliard d'euros

de salaire est redistribué par les 8 aires urbaines de l'Estuaire

1,1 milliard d'euros

de salaire est capté par les 8 aires urbaines de l'Estuaire

982 millions d'euros

de salaires sont échangés dans l'Estuaire

357,3 M€ entre les 8 AU de l'Estuaire
481,9 M€ entre les 8 AU et le reste de l'Estuaire
142,9 M€ entre le reste de l'Estuaire et les 8 AU

13,2 milliards
d'euros

de salaires sont versés aux personnes travaillant dans les 10 aires urbaines

5,6 Md€ dans l'AU de Rouen
3,5 Md€ dans l'AU de Caen
2,6 Md€ dans l'AU du Havre

4,1 milliards
d'euros

de salaires sont versés aux personnes travaillant dans les 8 aires urbaines de l'Estuaire

2,6 Md€ dans l'AU du Havre
355 M€ dans l'AU de Lillebonne
339 M€ dans l'AU de Lisieux
277,1 M€ dans l'AU de Dives-sur-Mer

3,9 milliards
d'euros

de salaires sont perçus par les résidents des 8 aires urbaines de l'Estuaire

2,5 Md€ dans l'AU du Havre
309 M€ dans l'AU de Lisieux
255 M€ dans l'AU de Dives-sur-Mer
232 M€ dans l'AU de Pont-Audemer

4 fois

les 10 aires urbaines étudiées (Estuaire, Caen, Rouen) captent 4 fois plus de salaires de l'Île-de-France qu'elles ne lui en redistribuent

607,4 M€ par l'Île-de-France vers les 10 AU
153,2 M€ par les 10 AU vers l'Île-de-France

485 millions
d'euros

de salaires sont redistribués par les 8 aires urbaines estuariennes à l'extérieur de l'Estuaire

350,1 M€ vers la Normandie (hors Estuaire)
dont 113 M€ vers l'AU de Rouen
dont 94 M€ vers l'AU de Caen

604 millions
d'euros

de salaires sont redistribués de l'extérieur de l'Estuaire vers les 8 aires urbaines estuariennes

375,5 M€ proviennent de la Normandie (hors Estuaire)
dont 150,7 M€ proviennent de l'AU de Rouen
dont 86 M€ proviennent de l'AU de Caen

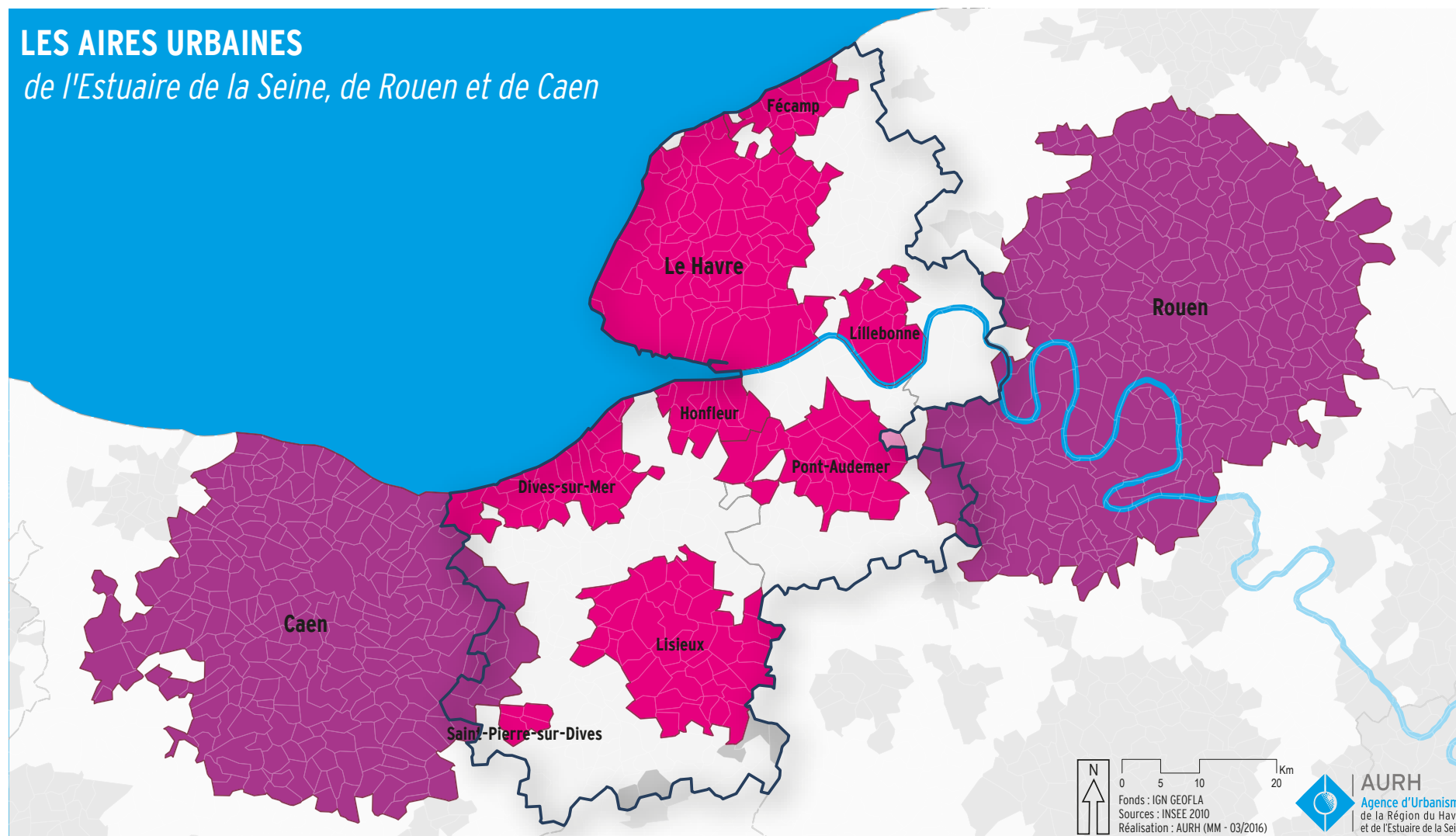
L'étude en quelques chiffres clés	2
LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	7
Les objectifs et le périmètre de l'étude	9
La méthodologie de l'étude	10
LES CARACTÉRISTIQUES DES AIRES URBAINES	13
La population et l'emploi dans les aires urbaines	15
Les mobilités domicile-travail entre les aires urbaines	19
La somme des salaires versés aux salariés travaillant dans les aires urbaines	21
La somme des salaires versés aux salariés résidant dans les aires urbaines	23
LA REDISTRIBUTION DE LA MASSE SALARIALE PAR LES AIRES URBAINES	25
La richesse entrante et sortante	27
La part de la masse salariale endogène et sortante	30
La part de la masse salariale endogène et entrante	31
LA GÉOGRAPHIE DE LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE	33
L'aire urbaine de Dives-sur-Mer	34
L'aire urbaine de Fécamp	36
L'aire urbaine de Honfleur	38
L'aire urbaine de Lillebonne	40
L'aire urbaine de Lisieux	42
L'aire urbaine de Pont-Audemer	44
L'aire urbaine de Saint-Pierre-sur-Dives	46
L'aire urbaine du Havre	48
L'aire urbaine de Rouen	50
L'aire urbaine de Caen	52
LA GÉOGRAPHIE DE LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE ET L'EXTÉRIEUR	55
Entre l'Estuaire de la Seine et l'Île-de-France	56
Entre l'Estuaire de la Seine et la Normandie	58
LA SYNTHÈSE ET CONCLUSION	59
Les mobilités domicile-travail et les flux de salaires	62
Conclusion	63
Les sources et définitions	64



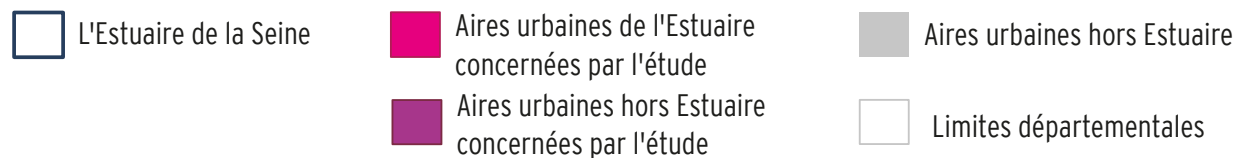
LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

LES AIRES URBAINES

de l'Estuaire de la Seine, de Rouen et de Caen



Éléments de contexte



LES OBJECTIFS ET LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'étude La redistribution des salaires de l'Estuaire de la Seine identifie les dynamiques d'échanges de salaires générées par les salariés au sein du territoire de l'Estuaire de la Seine.

Deux types de flux entre aires urbaines (AU) sont étudiés :

- les échanges de richesses (salaires) entre les aires urbaines ;
- les déplacements domicile-travail.

L'importance de ces flux et leur organisation permet d'observer la redistribution des salaires entre les différentes aires urbaines. L'exploitation statistique réalisée dans le cadre de cette étude permet d'identifier les masses salariales annuelles générées par l'activité des salariés sous forme de flux de salaires, de l'aire urbaine de travail à l'aire urbaine de résidence et inversement :

- richesse conservée dans l'aire urbaine ;
- richesse redistribuée dans l'Estuaire et hors Estuaire ;
- richesse perçue dans l'Estuaire et hors Estuaire.

Les flux domicile-travail et les flux de salaires sont étudiés entre les huit aires urbaines de l'Estuaire de la Seine : Fécamp, Le Havre, Lillebonne, Pont-Audemer, Honfleur, Dives-sur-Mer, Lisieux, Saint-Pierre-sur-Dives.

Les aires urbaines de Vimoutiers et d'Orbec ne sont pas prises en compte, la première n'est pas incluse entièrement dans le périmètre de l'Estuaire de la Seine (Vimoutiers), et pour la seconde l'effectif de salariés est insuffisant et sous secret statistique (Orbec).

Afin de compléter l'étude et d'analyser le positionnement du territoire de l'Estuaire de la Seine dans le système métropolitain normand, **les échanges de salaires entre les aires urbaines de l'Estuaire et celles de Rouen et Caen sont également analysés.**

DÉFINITION AIRE URBAINE* DE L'INSEE

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine »*

Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi, travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

Les « moyennes aires »

Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi, travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les « petites aires »

Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi, travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

*Les aires urbaines, mises à jour en 2010, ont été établies en référence à la population connue au recensement de 2008.

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Le traitement statistique de l'étude *La redistribution des richesses dans l'Estuaire de la Seine* se base sur les données de la déclaration **annuelle** de données sociales (DADS).

La DADS est une formalité administrative déclarative que les entreprises employant des salariés doivent accomplir. Cette déclaration informe notamment sur les effectifs salariés des établissements et sur la masse des salaires (il s'agit de la masse salariale nette de prélèvements sociaux) versée aux salariés pour un territoire donné.

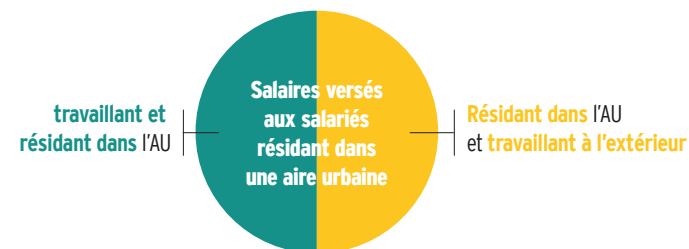
Le champ d'exploitation des DADS par l'Insee couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés à l'exception :

- des activités extraterritoriales (ambassades, consulats, organisation internationale) ;
- des établissements implantés à l'étranger employant des salariés qui relèvent de la sécurité sociale française mais qui exercent leur activité à l'étranger.

Les données DADS permettent de distinguer le volume de salaire perçu par les salariés travaillant dans une aire urbaine et le volume de salaire versé aux salariés résidents de l'aire urbaine. Étant entendu qu'un salarié peut vivre et travailler dans des aires urbaines distinctes, on peut donc observer deux types de richesses :

La somme des salaires versés aux salariés **résident dans une aire urbaine correspond :**

- aux salaires des salariés résidant et travaillant dans l'aire urbaine ;
- aux salaires des salariés résidant dans l'aire urbaine et travaillant à l'extérieur.



La somme des salaires versés aux salariés **travaillant dans une aire urbaine correspond :**

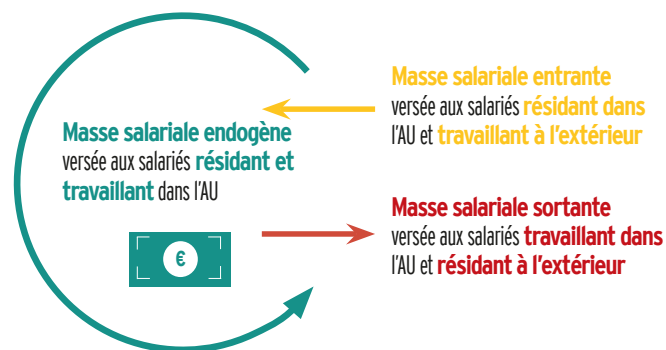
- aux salaires des salariés résidant et travaillant dans l'aire urbaine ;
- aux salaires des salariés travaillant dans l'aire urbaine et résidant à l'extérieur.



Ces échanges peuvent être caractérisés en trois catégories :

- la « **masse salariale endogène** » est la richesse créée par l'activité des salariés **résidant et travaillant** dans l'aire urbaine observée ;
- la « **masse salariale entrante** » est celle qui rentre sur le territoire. Elle correspond à la somme des salaires versés aux salariés **résidant** dans l'aire urbaine et **travaillant à l'extérieur**. On considère ici que les salariés restituent les salaires en les consommant dans leur territoire de résidence ;
- la « **masse salariale sortante** » est celle qui sort de l'aire urbaine. Elle correspond à la somme des salaires versés aux salariés **travaillant** dans l'aire urbaine et **résidant à l'extérieur**. On considère ici que les salariés redistribuent leur salaire en le consommant dans leur territoire de résidence.

La différence entre les masses salariales entrantes et sortantes permet d'identifier les territoires qui redistribuent plus de salaires qu'ils ne perçoivent ou, inversement, qui captent plus de salaires qu'ils ne redistribuent.





LES CARACTÉRISTIQUES DES AIRES URBAINES

Typologie des communes des
aires urbaines

Communes appartenant à :

- Grand pôle
(10 000 emplois ou plus)
- Couronne d'un grand pôle
- Moyen pôle
(5 000 à moins de 10 000 emplois)
- Couronne d'un moyen pôle
- Petit pôle
(1 500 à moins de 5 000 emplois)
- Couronne d'un petit pôle

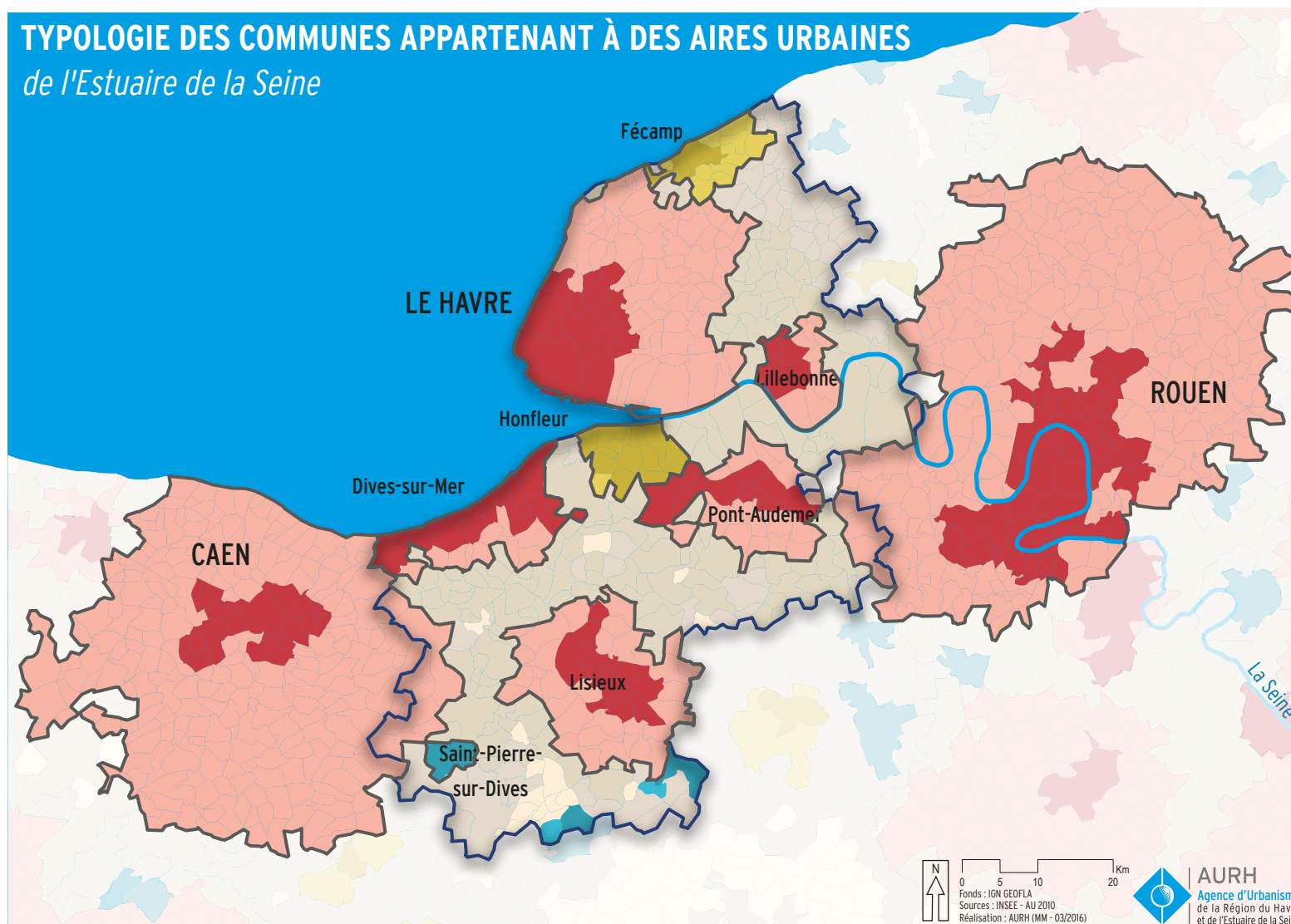
Autres types de communes

- Communes multipolarisées
des grandes aires urbaines
- Autres communes
multipolarisées
- Communes isolées hors
influence des pôles

Éléments de contexte

- L'Estuaire de la Seine
- Limites des aires urbaines

TYPOLOGIE DES COMMUNES APPARTENANT À DES AIRES URBAINES de l'Estuaire de la Seine



N
0 5 10 20 Km
Fonds : IGN GEOFLA
Sources : INSEE - AU 2010
Réalisation : AURH (MM - 03/2016)



AURH
Agence d'Urbanisme
de la Région du Havre
et de l'Estuaire de la Seine

LA POPULATION ET L'EMPLOI DANS LES AIRES URBAINES

Au sens de l'Insee, chaque aire urbaine est constituée d'un pôle urbain (unité urbaine) et d'une couronne périurbaine dans laquelle au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ce pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. La carte ci-contre distingue les différentes tailles de pôles des aires urbaines (grand, moyen et petit) et leur couronne périurbaine respective. Les communes du territoire de l'Estuaire de la Seine n'appartenant pas à une aire urbaine sont considérées comme multipolarisées.

Sur les dix aires urbaines de l'étude, sept sont des grandes aires urbaines (Le Havre, Lillebonne, Pont-Audemer, Dives-sur-Mer, Lisieux, Rouen et Caen). Les AU d'Honfleur et de Fécamp sont classées comme des moyennes aires urbaines, et l'AU de Saint-Pierre-sur-Dives comme une petite aire urbaine.

Les huit aires urbaines de l'Estuaire regroupent 199 987 emplois, soit près de 85 % des emplois de l'ensemble de ce territoire. Avec 234 544 emplois, l'Estuaire de la Seine représente 18,2 % des emplois normands.

Les aires urbaines étudiées (celles de l'Estuaire de la Seine ainsi que celles de Caen et Rouen) ont des profils très différents. Les aires urbaines de Rouen, Caen et Le Havre se démarquent avec un nombre d'emplois supérieur à 100 000 (respectivement 263 149, 168 403 et 119 886 emplois). Les AU de Rouen et de Caen regroupent un grand nombre de communes, à l'opposé de celle du Havre, contrainte par sa situation géographique en finistère.

Population des aires urbaines

Aire urbaine	Nb de communes dans l'AU	Population	Nb d'emplois	Dont salariés
Dives-sur-Mer	32	37 614	17 269	82,9 %
Fécamp	13	27 529	10 360	89,6 %
Honfleur	11	17 189	6 214	83,9 %
Le Havre	81	290 037	119 886	92,1 %
Lillebonne	13	25 090	13 580	93,8 %
Lisieux	45	44 447	18 850	87,4 %
Pont-Audemer	27	29 797	12 043	87,4 %
St-Pierre-sur-Dives	4	4 466	1 785	85,0 %
Total 8 AU	226	476 169	199 987	
Caen	268	414 301	168 403	89,4 %
Rouen	293	672 853	263 149	90,7 %
Estuaire	472	615 319	234 544	89 %
Normandie	3 221	3 328 364	1 290 352	88 %

Source : Insee, RP 2013


Estuaire de la Seine
18,2 % des emplois normands



8 aires urbaines de l'Estuaire
199 987 emplois soit **85 %** des emplois de l'Estuaire

■ ■ ■ SUITE LA POPULATION ET L'EMPLOI DANS LES AIRES URBAINES

Les autres aires urbaines de l'Estuaire ne dépassent pas 20 000 emplois, mais elles sont également moins peuplées. La particularité de l'aire urbaine de Lillebonne est à noter : c'est un pôle d'emploi important (près de 13 500 emplois) alors que la population est de seulement 25 500 habitants.

À l'opposé, les aires urbaines de Fécamp, Honfleur et Saint-Pierre-sur-Dives sont des pôles d'emploi relativement peu importants au regard de leur population.

Le nombre d'emplois est divisé en deux catégories, l'emploi salarié et l'emploi non-salarié. Dans les aires urbaines de Dives-sur-Mer, Honfleur et Saint-Pierre-sur-Dives, les salariés représentent 84 % de l'emploi total contre 90 % en moyenne dans les autres aires urbaines. Cette particularité s'explique par un nombre plus important d'artisans, commerçants ou de chefs d'entreprises, en lien avec l'économie touristique de la Côte Fleurie.

À l'opposé, dans les aires urbaines de Lillebonne ou du Havre, les salariés représentent respectivement 94 et 93 % de l'emploi, en lien avec la présence de grands établissements industriels.

La répartition de l'emploi salarié par secteurs d'activité met en évidence d'importantes disparités entre les aires urbaines de l'étude.

Les aires urbaines de Dives-sur-Mer et Honfleur sont tournées vers les loisirs avec respectivement 25 % et près de 20 % des emplois dans le secteur activités de loisirs, sportives, culturelles. Le fort développement des activités liées au tourisme dans ces territoires explique en grande partie cette particularité.

L'AU de Lillebonne, essentiellement dans la pétrochimie, compte près de 40 % des emplois salariés dans le domaine de l'industrie. Les commerces et services divers y sont en revanche peu représentés (21 % contre près de 30 % en moyenne dans les autres aires urbaines).

Dans l'aire urbaine de Saint-Pierre-sur-Dives, l'emploi industriel est bien représenté (près de 30 % de l'emploi salarié). Le secteur commerce et services ainsi que le secteur administration publique, enseignement, santé représentent également près du tiers de l'emploi salarié.

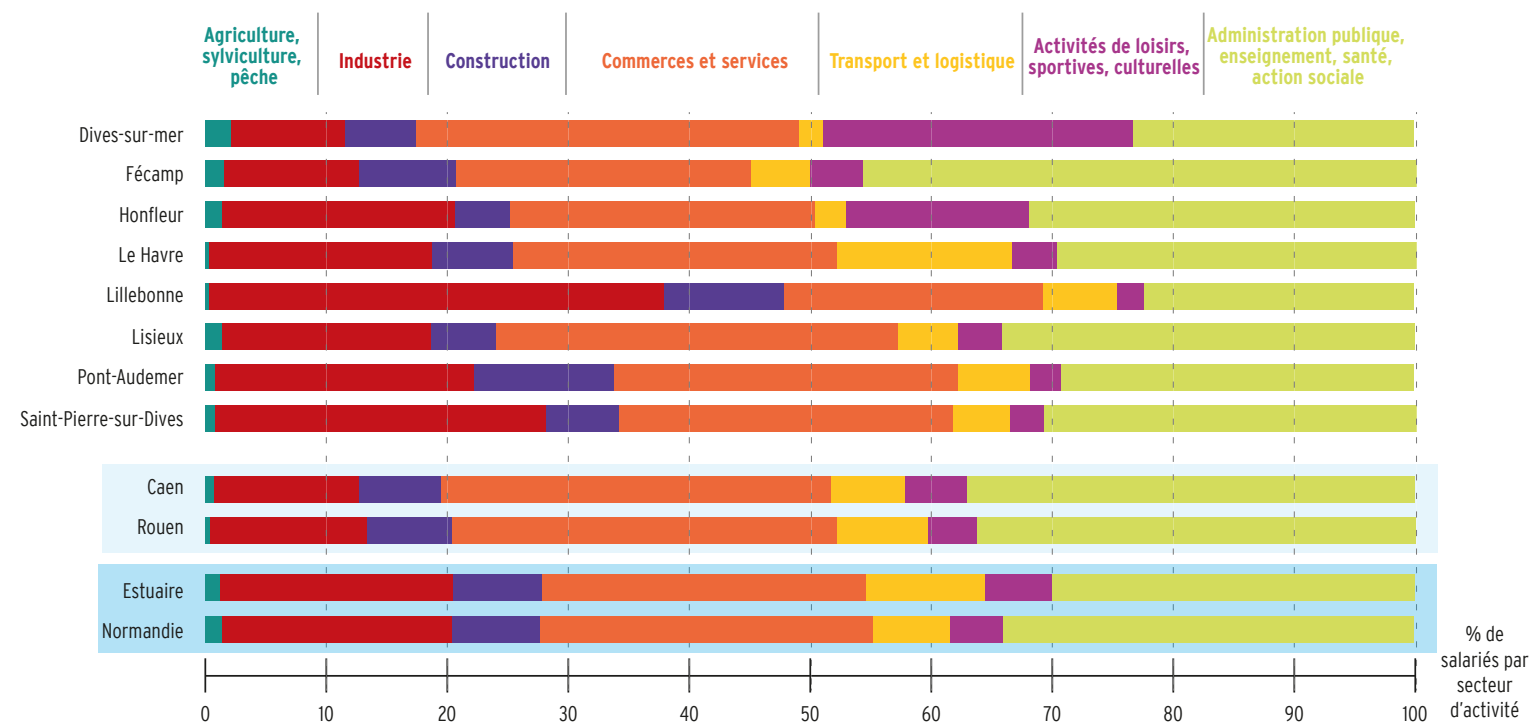
L'AU de Fécamp est caractérisée par une forte proportion d'emplois salariés dans le secteur administration publique, enseignement, santé, action sociale (près de 50 %), à l'opposé des AU de Dives-sur-Mer et Lillebonne qui ont le taux le plus faible dans cette catégorie, proche de 20 %.

Enfin, entre les trois grandes AU normandes, celle du Havre se distingue avec seulement 30 % de l'emploi dans les administrations, tandis que celles de Caen et Rouen sont respectivement à 37 et 36 %. Ces deux villes sont préfectures de département ; elles étaient également préfectures de Région avant la fusion des deux Normandie. **L'aire urbaine du Havre est tournée vers l'industrie (18 %) et le transport et la logistique (14 % des emplois salariés) en lien avec le port du Havre.**

Estuaire de la Seine

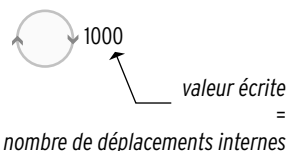
 30 %
de l'emploi salarié
dans les administrations

Répartition de l'emploi salarié dans l'aire urbaine

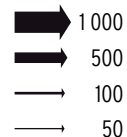


Source : INSEE - Clap 2013

Nbre moyen de déplacements domicile-travail internes à l'aire urbaine



Nbre moyen de déplacements* domicile-travail / jour en 2012



La flèche est orientée en direction du lieu de travail

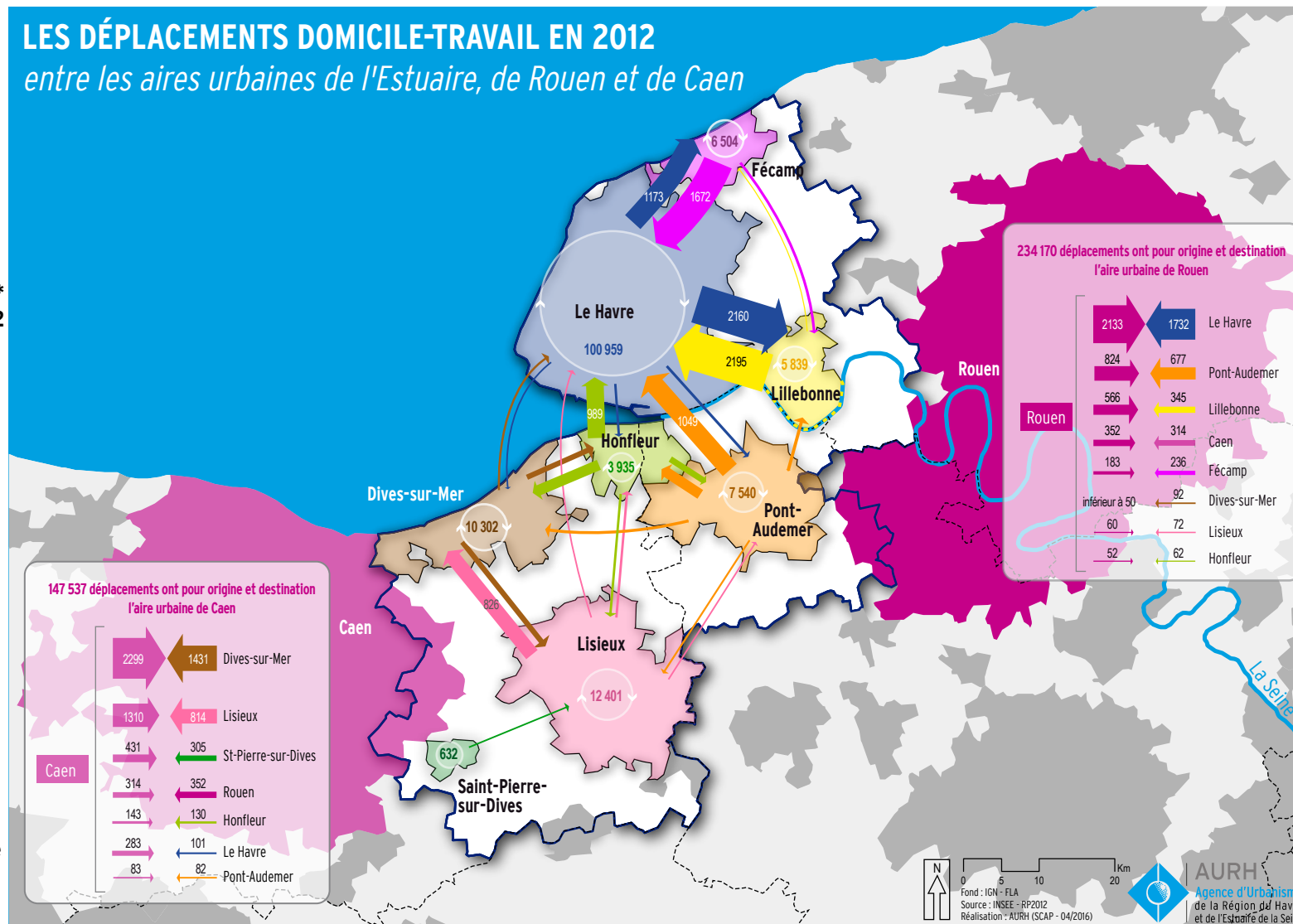
* seuls les flux d'au moins 50 déplacements ont été représentés

Éléments de contexte

- L'Estuaire de la Seine
- Aires urbaines hors Estuaire
- Limites départementales

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2012

entre les aires urbaines de l'Estuaire, de Rouen et de Caen



LES MOBILITÉS DOMICILE-TRAVAIL ENTRE LES AIRES URBAINES

Les déplacements des actifs sont à l'origine de flux quotidiens entre domicile et lieu de travail. De manière générale, plus une aire urbaine compte d'emplois, plus les actifs qui y résident sont susceptibles d'y trouver un travail répondant à leurs attentes. Dans ce cas, la part d'actifs résidant et habitant l'aire urbaine est importante (AU du Havre : 93 % ; AU de Dives-sur-Mer : 77 % ; AU de Lisieux : 75 %). Il en est de même pour les AU de Rouen et Caen avec 86 et 88 %.

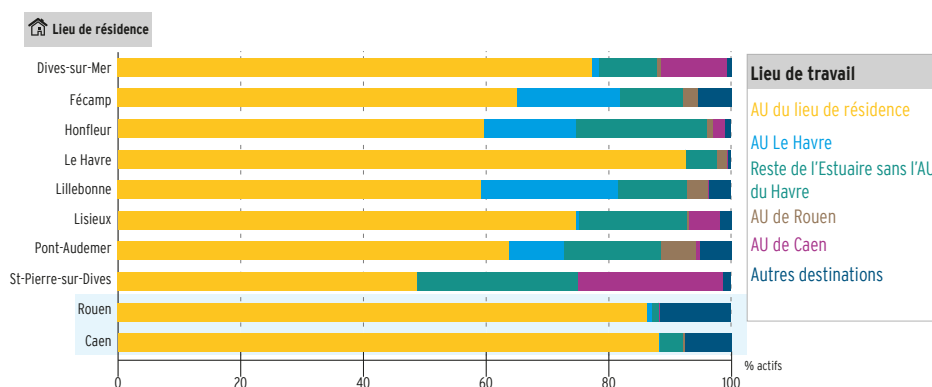
La proportion d'actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine de Lillebonne (59 %) est inférieure aux deux autres AU de taille équivalente, Pont-Audemer et Fécamp (respectivement 64 et 65 %). Cela met en exergue la spécificité de cette zone dévolue à l'activité industrielle et logistique.

Quelle que soit l'aire urbaine de l'Estuaire considérée, les flux d'actifs entrant dans l'AU pour y travailler sont toujours supérieurs à ceux des sorties (constat sans surprise au regard de la définition et des conditions de création d'une aire urbaine).

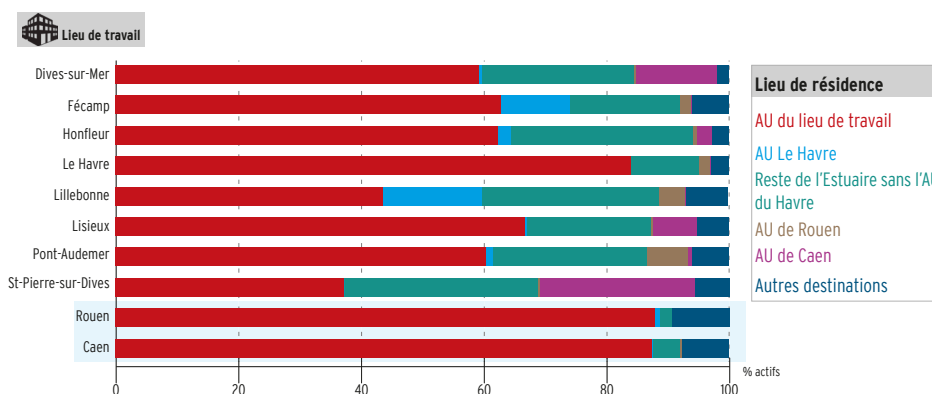
Pour une aire urbaine, la variation importante entre la proportion des actifs venant de l'extérieur pour y travailler d'une part, et celle des actifs y résidant et allant travailler à l'extérieur d'autre part, informe de son niveau d'attractivité économique ou d'autonomie. Les aires urbaines les plus attractives en termes d'emplois sont celles pour lesquelles les entrées sont au moins deux fois supérieures aux sorties : Le Havre, Dives-sur-Mer et Lillebonne. Viennent ensuite les aires urbaines de Saint-Pierre-sur-Dives, Lisieux et Honfleur en position intermédiaire, devant les aires urbaines de Fécamp et Pont-Audemer où le nombre d'entrées bien que supérieur, est le plus proche de celui du nombre de sorties.

Si l'on considère l'Estuaire comme lieu de travail, à l'exception de l'aire urbaine de Saint-Pierre-sur-Dives située en limite de l'Estuaire sur la rive sud, **au moins 88 % de actifs résidant dans une AU de l'Estuaire a son emploi localisé dans l'Estuaire.**

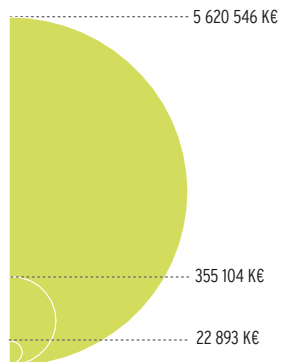
Lieu de travail des actifs habitant dans une aire urbaine de l'Estuaire



Lieu de résidence des actifs travaillant dans une aire urbaine de l'Estuaire



Masse en K€

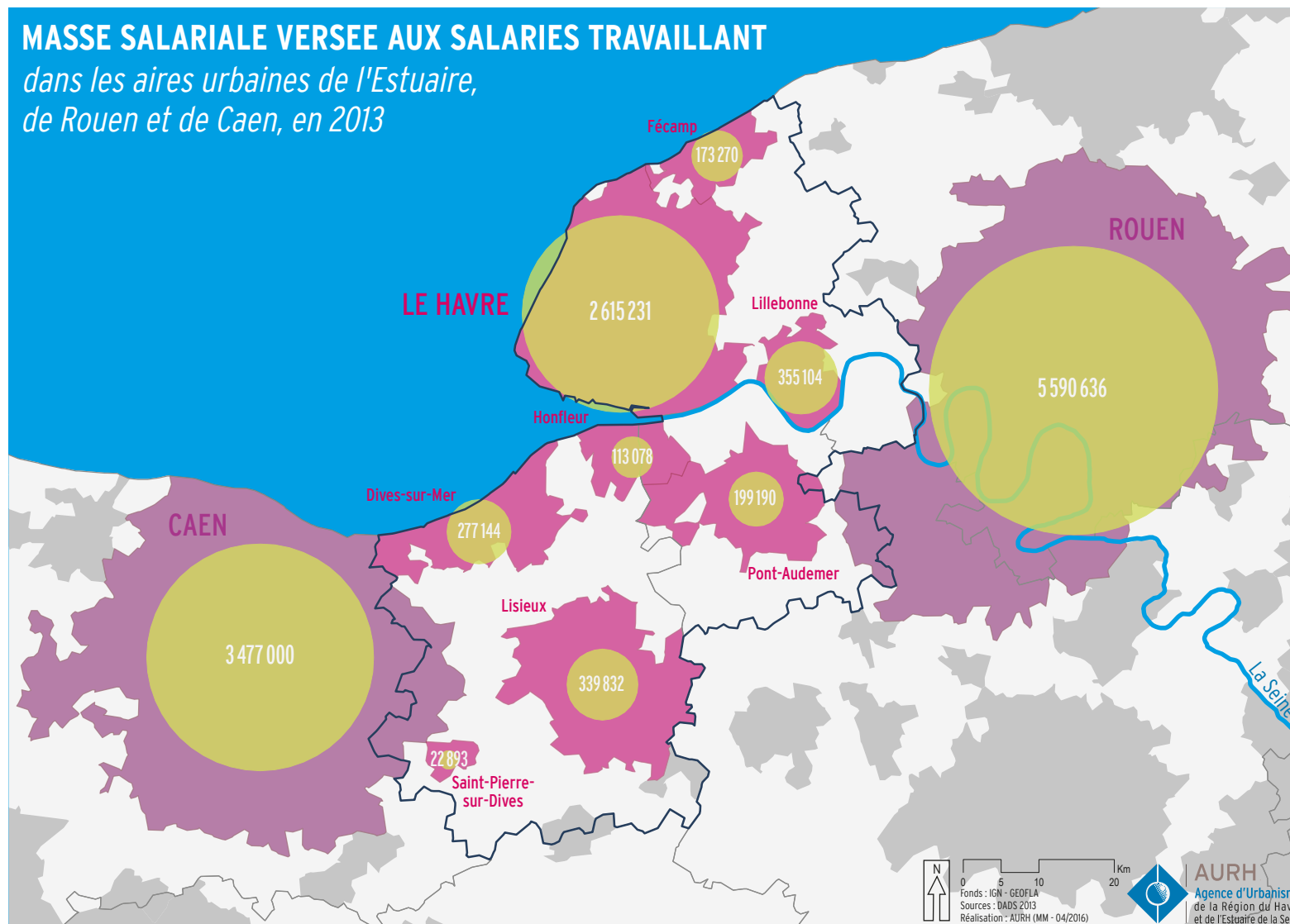


Éléments de contexte

-  L'Estuaire de la Seine
-  Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude
-  Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude
-  Aires urbaines hors Estuaire
-  Limites départementales

MASSE SALARIALE VERSEE AUX SALAIRES TRAVAILLANT

dans les aires urbaines de l'Estuaire, de Rouen et de Caen, en 2013



LA SOMME DES SALAIRES VERSÉS AUX SALARIÉS TRAVAILLANT DANS LES AIRES URBAINES

Les salaires versés aux salariés travaillant dans les aires urbaines correspondent :

- aux sommes versées aux salariés résidant et travaillant dans chaque aire urbaine d'une part ;
- aux salaires des salariés non-résidents qui viennent y travailler d'autre part.

En mettant en évidence la masse salariale perçue par les salariés travaillant dans l'aire urbaine, on évalue la capacité de la sphère productive de l'aire urbaine.

La masse salariale versée aux salariés travaillant dans les trois métropoles normandes représente au total 11,7 milliards d'euros. L'aire urbaine de Rouen est la première des trois métropoles normandes (5,6 milliards) du fait du nombre d'emplois plus élevé, suivie de celle de Caen (3,4 milliards) et de celle du Havre (2,6 milliards).

Au sein des 8 aires urbaines de l'Estuaire, 4,1 milliards d'euros de salaires sont versés aux salariés y travaillant. Sur cette somme :

- 3,6 milliards d'euros sont versés à des salariés résidant dans l'Estuaire, dont 481,9 millions d'euros redistribués à des salariés résidant en dehors des AU ;
- 485 millions d'euros de salaires sont redistribués par les AU de l'Estuaire à l'extérieur.

L'aire urbaine du Havre est la plus étendue de l'Estuaire avec 85 communes. Forte de la zone industrialo-portuaire, elle dispose aussi du plus grand nombre de salariés (+ de 100 000 salariés). C'est donc l'aire urbaine dans laquelle est versée **la masse salariale la plus importante** (2,6 milliards d'euros soit 64 % des salaires versés aux salariés dans les 8 aires urbaines de l'Estuaire).

Après l'aire urbaine du Havre, celles de Lillebonne et Lisieux sont les plus importantes avec respectivement 355 et 339 millions d'euros versés aux salariés y travaillant. L'AU de Lillebonne compte 4 000 salariés de moins que celle de Lisieux,

ce qui laisse penser que le niveau des salaires y est plus élevé. L'aire urbaine de Dives-sur-Mer présente un profil d'activités plutôt centrées sur le commerce, les loisirs et le tourisme. Elle génère une masse salariale de 277 millions d'euros.

Les aires urbaines de Pont-Audemer et Fécamp regroupent respectivement 11 000 et 9 400 salariés qui génèrent 199 et 173 millions d'euros de masse salariale. Les salariés travaillant dans l'aire urbaine d'Honfleur perçoivent une masse salariale de 113 millions d'euros. Située à l'embouchure de la Seine, cette aire urbaine présente le même profil touristique que celle de Dives-sur-Mer.

Enfin, l'aire urbaine de Saint-Pierre-sur-Dives est la plus petite de l'étude (4 communes), c'est aussi celle qui a le plus faible effectif d'emplois salariés (près de 1 450). La somme des salaires versés aux actifs travaillant sur ce territoire s'élève à 22 millions d'euros.

Répartition des salaires versés aux salariés travaillant dans les AU de l'Estuaire de la Seine

Aire urbaine	Répartition
Dives-sur-Mer	6,8 %
Fécamp	4,2 %
Honfleur	2,8 %
Le Havre	63,9 %
Lillebonne	8,7 %
Lisieux	8,3 %
Pont-Audemer	4,9 %
St-Pierre-sur-Dives	0,6 %
Total Estuaire	100 %

Salaires versés aux salariés travaillant :

AU Rouen, Caen, Le Havre

 **11,7 Md€**

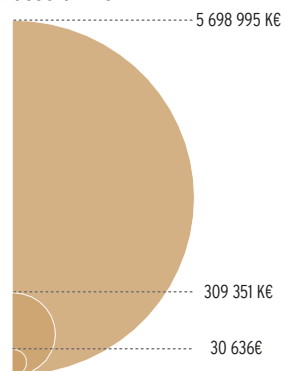
8 aires urbaines de l'Estuaire

 **4,1 Md€**

MASSE SALARIALE VERSÉE AUX SALARIÉS RESIDANT

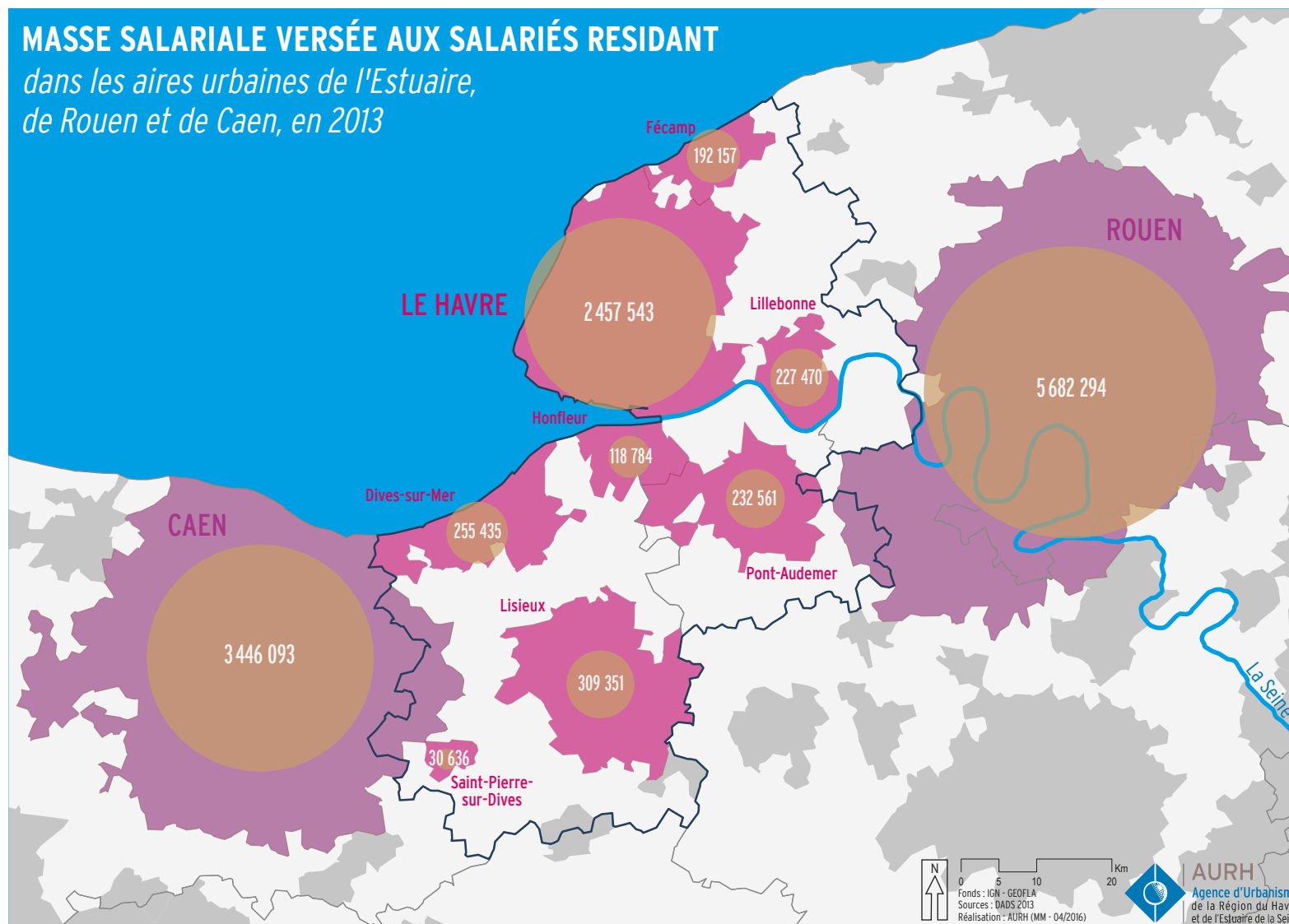
*dans les aires urbaines de l'Estuaire,
de Rouen et de Caen, en 2013*

Masse en K€



Éléments de contexte

-  L'Estuaire de la Seine
-  Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude
-  Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude
-  Aires urbaines hors Estuaire
-  Limites départementales



LA SOMME DES SALAIRES VERSÉS AUX SALARIÉS RÉSIDENT DANS LES AIRES URBAINES

Les salaires versés aux salariés résidant dans les aires urbaines correspondent :

- aux sommes versées aux salariés résidant et travaillant dans chaque aire urbaine d'une part ;
- aux salaires des salariés résidant qui travaillent en dehors de l'aire urbaine d'autre part.

En mettant en évidence la masse salariale des actifs résidant dans l'aire urbaine, on évalue la capacité financière des actifs salariés résidant de l'aire urbaine.

La masse salariale versée aux salariés résidant dans les trois métropoles normandes correspond au total à 11,6 milliards d'euros. L'aire urbaine de Rouen est la première des trois métropoles normandes avec 5,7 milliards, c'est aussi la plus peuplée (672 853 habitants), suivie de celle de Caen (3,4 milliards) et Le Havre (2,5 milliards). **Au sein des 8 aires urbaines de l'Estuaire, 3,9 milliards d'euros sont versés aux salariés résidant dans les aires urbaines.** Sur cette somme :

- 3,1 milliards d'euros proviennent des salariés travaillant dans les 8 AU de l'Estuaire ;
- 142 millions d'euros proviennent du reste de l'Estuaire ;
- 604 millions proviennent des salariés travaillant à l'extérieur de l'Estuaire.

Au sein de l'Estuaire de la Seine, après l'aire urbaine du Havre, c'est celle de Lisieux qui apparaît comme l'aire urbaine qui dégage la masse salariale la plus élevée avec 309 millions d'euros perçus par les salariés résidant dans l'aire urbaine suivie par Dives-sur-Mer avec 255 millions d'euros (38 000 habitants) et Pont-Audemer avec 232 millions d'euros (30 000 habitants).

Avec un nombre d'habitants relativement équivalent, les aires urbaines de Fécamp (28 000 habitants) et Lillebonne (25 000 habitants) ont des masses

salariales totales versées aux résidents assez différentes avec respectivement 192 et 227 millions d'euros. Cela peut signifier qu'en moyenne les salariés résidant à Fécamp ont un niveau de salaire inférieur à ceux des salariés résidant à Lillebonne, et être en lien avec son fort taux d'emploi public (45 %).

La masse salariale totale perçue par les salariés résidant dans l'aire urbaine de Saint-Pierre-sur-Dives s'élève à 30 millions d'euros. La différence avec la masse salariale totale versée aux salariés travaillant dans l'aire urbaine (« seulement » 22 millions d'euros) signifie que l'aire urbaine bénéficie de transfert de salaires des autres aires urbaines.

Répartition des salaires versés aux salariés résidant dans les AU de l'Estuaire de la Seine

Aire urbaine	Répartition
Dives-sur-Mer	6,6 %
Fécamp	5,0 %
Honfleur	3,1 %
Le Havre	63,4 %
Lillebonne	7,1 %
Lisieux	8,0 %
Pont-Audemer	6,0 %
St-Pierre-sur-Dives	0,9 %
Total Estuaire	100 %

Salaires versés
aux salariés résidant :

AU Rouen, Caen, Le Havre

€ 11,6 Md€

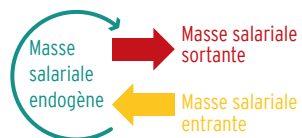
8 aires urbaines de l'Estuaire

€ 3,9 Md€



LA REDISTRIBUTION DE LA MASSE SALARIALE PAR LES AIRES URBAINES

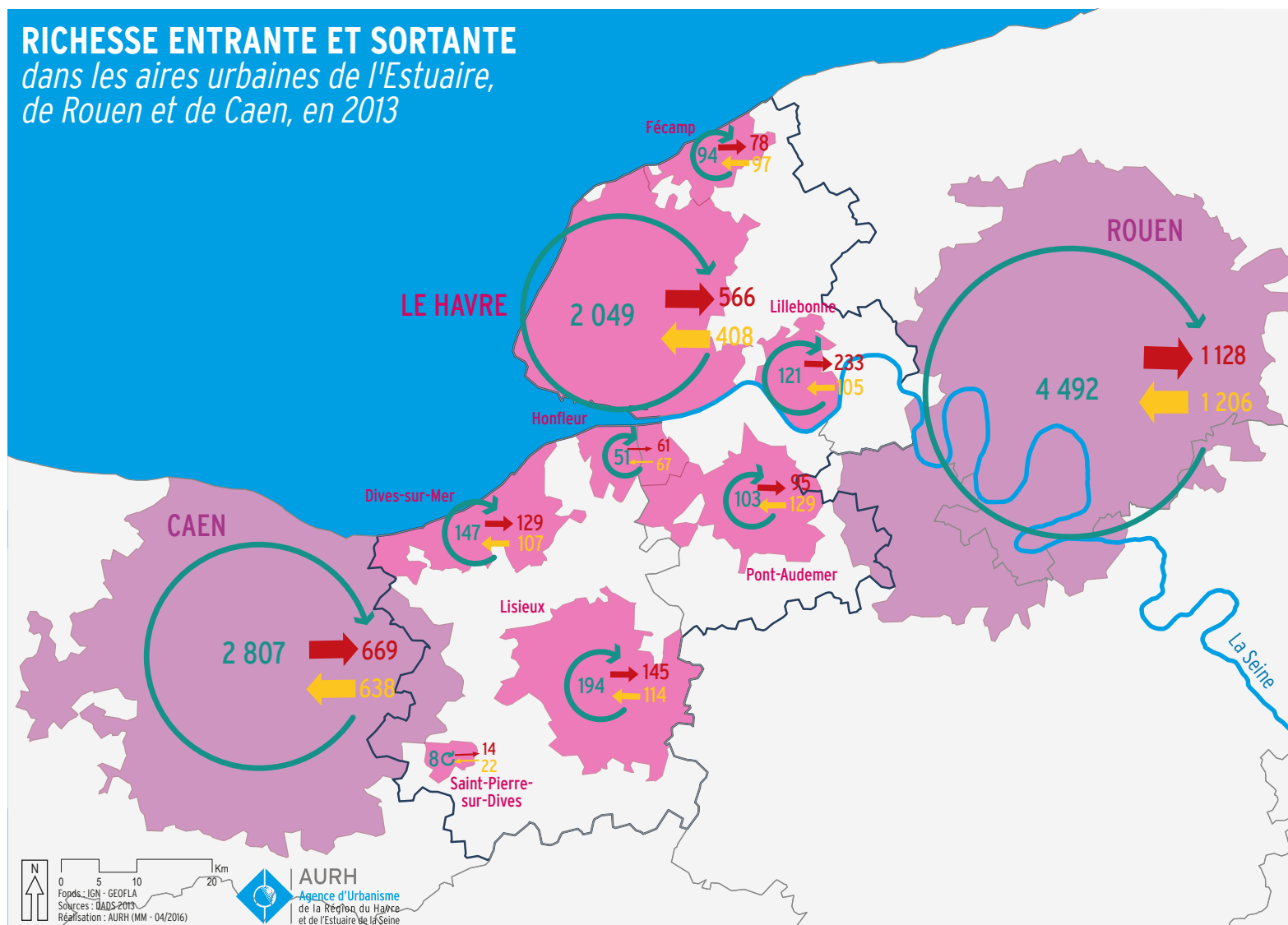
Type de masse salariale
en millions d'euros



Éléments de contexte

- L'Estuaire de la Seine
- Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire
- Limites départementales

RICHESSSE ENTRANTE ET SORTANTE dans les aires urbaines de l'Estuaire, de Rouen et de Caen, en 2013



LA RICHESSE ENTRANTE ET SORTANTE

La carte, ci-contre, met en évidence les différents types de masse salariale :

- la « **masse salariale endogène** », soit la somme des salaires versés aux salariés résidant et travaillant dans l'aire urbaine ;
- la « **masse salariale sortante** », soit la somme des salaires versés aux salariés travaillant dans une aire urbaine mais résidant à l'extérieur ;
- la « **masse salariale entrante** », soit la somme des salaires versés aux salariés résidant dans une aire urbaine mais travaillant à l'extérieur.

La carte permet de faire la différence entre les sommes versées aux salariés résidant et travaillant dans l'aire urbaine, et de déterminer ainsi celles qui redistribuent plus de richesse qu'elles n'en perçoivent et, a contrario, quelles aires urbaines redistribuent moins de richesse qu'elles n'en perçoivent. L'ensemble des 8 aires urbaines de l'Estuaire de la Seine génèrent 2,38 milliards d'euros de masse salariale entrante et sortante.

La somme des masses salariales sortantes des 8 aires urbaines de l'Estuaire de la Seine représente 1,32 milliards d'euros :

- 357,3 millions d'euros correspondent aux échanges entre ces aires urbaines (soit 27 %) ;
- 481,9 millions d'euros sont redistribués dans l'Estuaire hors AU (soit 36,4 %) ;
- 485 millions d'euros sont redistribués à l'extérieur de l'Estuaire (soit 36,6 %).

Pour les masses salariales entrantes dans les 8 aires urbaines, la somme est de 1,1 milliard d'euros :

- 357,3 millions d'euros proviennent de ces aires urbaines (soit 32,4 %) ;
- 142,9 millions d'euros proviennent du reste du territoire de l'Estuaire (soit 12,9 %) ;
- 604 millions d'euros proviennent des salariés travaillant à l'extérieur de l'Estuaire (soit 54,7 %).

Les échanges de salaires entre les 8 aires urbaines et le reste de l'Estuaire représentent un montant de 982 millions d'euros :

- 357,3 millions se font entre les 8 aires urbaines ;
- 624,7 millions entre ces aires urbaines et le reste de l'Estuaire.

Masse salariale des 8 AU de l'Estuaire de la Seine

1,1 Md€
Masse salariale
entrante



1,32 Md€
Masse salariale
sortante

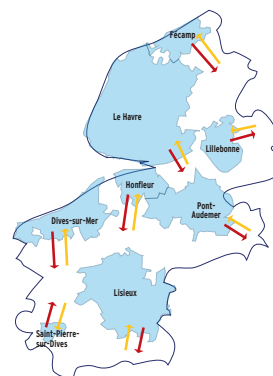
Échanges de salaires
entre les 8 AU de l'Estuaire

357,3 M€



Redistribution
de l'Estuaire hors AU
vers les 8 AU

142,9 M€



Redistribution
des 8 AU
dans le restant de l'Estuaire

481,9 M€

Redistribution
de l'extérieur de l'Estuaire
vers les 8 AU

604 M€



Redistribution
des 8 AU
hors de l'Estuaire

485 M€

Dans les trois grandes aires urbaines de **Caen, Le Havre et Rouen**, les masses salariales endogènes, sortantes et entrantes sont nettement plus élevées que dans les autres aires urbaines de l'étude. Ces trois aires urbaines **concentrent population, emploi et main-d'œuvre et constituent des pôles d'échanges importants**.

Les aires urbaines de **Rouen, Pont-Audemer, Fécamp, Honfleur et Saint-Pierre-sur-Dives** ont leur « masse salariale entrante » supérieure à leur « masse salariale sortante » : une part plus importante de richesse entre sur le territoire par rapport à la richesse qui en sort. **Ce sont des aires urbaines plus dépendantes de l'activité économique des autres territoires**.

Cette dépendance est d'autant plus importante que la masse salariale endogène est relativement faible, ce qui est le cas pour les aires urbaines de Pont-Audemer, Fécamp, Honfleur et Saint-Pierre-sur-Dives.

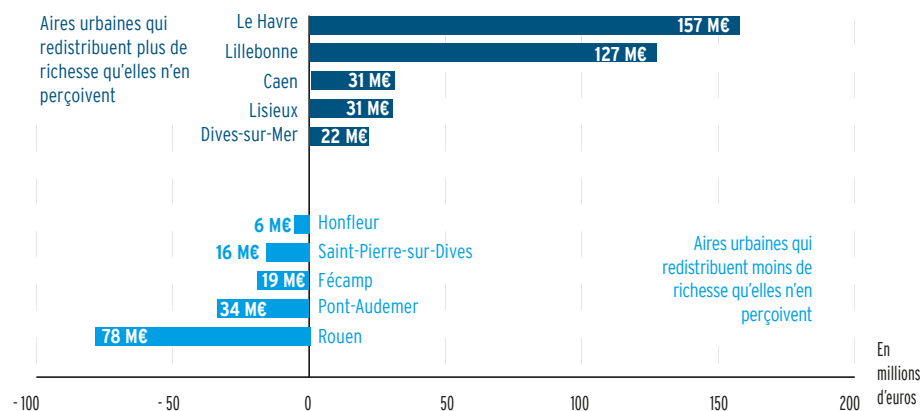
Au sein de l'Estuaire de la Seine, c'est l'aire urbaine de Pont-Audemer qui présente le solde le plus important entre la masse salariale entrante (129 millions d'euros) et la masse salariale sortante (95 millions d'euros). Dans ce cas précis, la masse salariale entrante est même supérieure à la masse salariale endogène (103 millions d'euros). Cette aire urbaine est fortement dépendante des autres territoires.

À l'inverse, les aires urbaines du **Havre, Caen, Lillebonne, Lisieux et Dives-sur-Mer** ont leur « masse salariale entrante » inférieure à leur « masse salariale sortante ». C'est-à-dire qu'une part plus importante de richesse sort du territoire par rapport à la richesse qui entre. Cela signifie qu'au-delà de la masse salariale endogène, ce sont **des aires urbaines attractives qui attirent des salariés résidant en-dehors de celles-ci, ce sont donc des pôles d'emplois importants**.

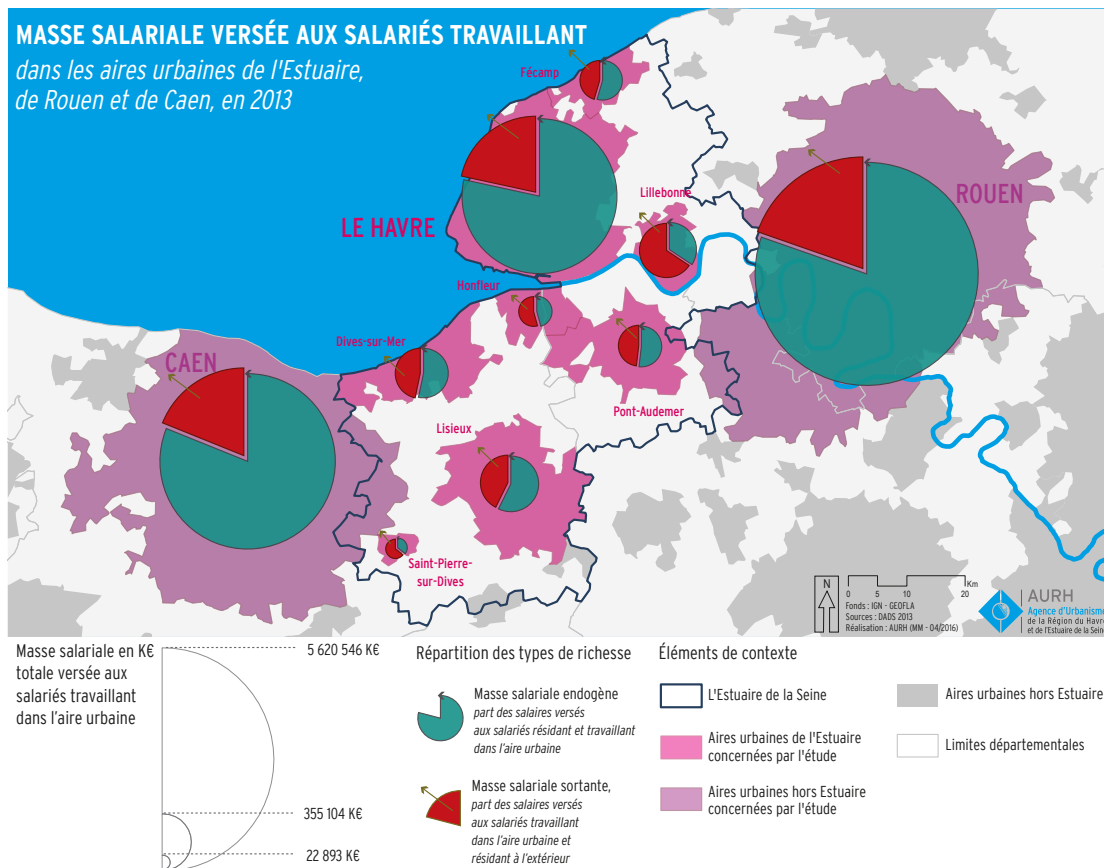
Au sein de l'Estuaire de la Seine, l'aire urbaine de **Lillebonne** présente un déséquilibre important entre la masse salariale endogène (121 millions d'euros) et la masse salariale sortante (233 millions d'euros). Cette AU redistribue beaucoup vers l'extérieur.

Enfin, les 8 AU de l'Estuaire captent 604 M€ de l'extérieur de l'Estuaire pour n'en redistribuer que 485 M€, soit un solde positif de 119 M€.

Solde des échanges de richesse



LA PART DE LA MASSE SALARIALE ENDOGÈNE ET SORTANTE



La carte, ci-contre, représente la part de la masse salariale sortante et endogène pour chaque aire urbaine. Il s'agit de la somme des salaires :

- des salariés résidant et travaillant dans l'aire urbaine ;
- des salariés travaillant dans cette aire urbaine et résidant à l'extérieur.

Trois profils d'aires urbaines se distinguent :

- **Les aires urbaines dont la masse salariale sortante (en rouge sur la carte) représente moins de 25 % de l'ensemble de la masse salariale.**
C'est le cas des grandes aires urbaines métropolitaines du Havre, Caen et Rouen pour lesquelles la grande majorité de la masse salariale est endogène, versée à des actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine. Toutefois, compte tenu du nombre élevé d'emplois, la somme des salaires sortants est très élevée : Rouen, 1 098 M€, Caen, 654 M€, Le Havre, 566 M€.
- **Les aires urbaines dont la part de la masse salariale sortante est comprise entre 25 et 50 % de l'ensemble de la masse salariale.**
C'est le cas des aires urbaines de Lisieux, Fécamp, Dives-sur-Mer et Pont-Audemer. Entre 43 et 48 % de la masse salariale versée aux actifs travailleurs de l'aire urbaine sort du territoire et est donc redistribuée.
- **Les aires urbaines dont la part de la masse salariale sortante est comprise entre 50 et 75 % de l'ensemble de la masse salariale.**
C'est le cas des aires urbaines d'Honfleur (54,3 %), Saint-Pierre-sur-Dives (64,2 %) et Lillebonne (65,6 %) pour lesquelles plus de la moitié de la masse salariale générée par les actifs travailleurs de l'aire urbaine est redistribuée à l'extérieur de l'aire urbaine.

Les aires urbaines de Lillebonne, Saint-Pierre-sur-Dives et Honfleur redistribuent proportionnellement plus de salaires aux autres territoires que les autres AU de l'Estuaire.

LA PART DE LA MASSE SALARIALE ENDOGÈNE ET ENTRANTE

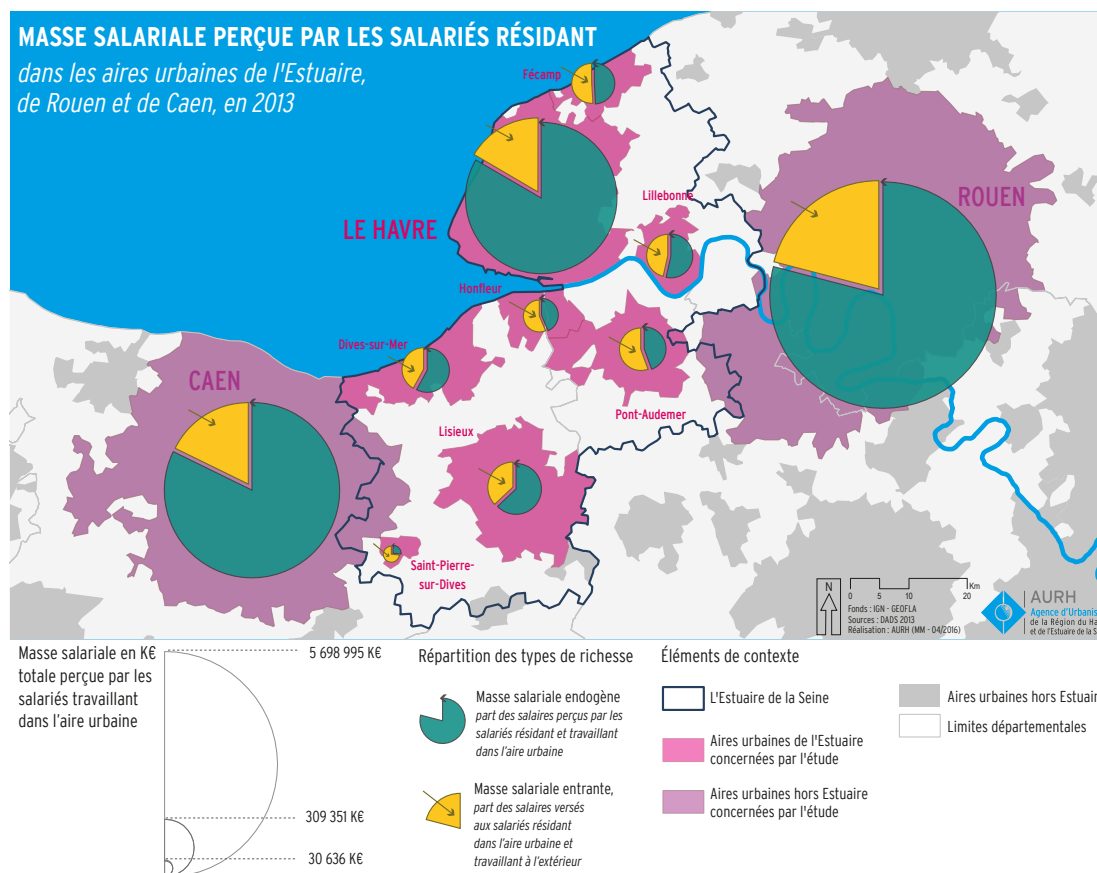
La carte, ci-contre, représente la part de la masse salariale entrante et endogène pour chaque aire urbaine. Il s'agit de la somme des salaires :

- des salariés résidant et travaillant dans l'aire urbaine ;
- des salariés résidant dans l'aire urbaine et travaillant à l'extérieur.

Trois profils d'aires urbaines se distinguent :

- **Les aires urbaines dont la masse salariale entrante (en jaune sur la carte) représente moins de 25 % de l'ensemble de la masse salariale.**
C'est le cas des grandes aires urbaines métropolitaines du Havre (16,6 %), Caen (17,6 %) et Rouen (20,6 %) pour lesquelles la grande majorité de la masse salariale est endogène, versée à des actifs résidant et travaillant dans l'aire urbaine.
- **Les aires urbaines dont la part de la masse salariale entrante est comprise entre 25 et 50 % de l'ensemble de la masse salariale.**
C'est le cas des aires urbaines de Dives-sur-Mer, Lisieux et Lillebonne. La majorité de la richesse est créée et reste dans l'aire urbaine, tandis que le reste de la richesse est amené par les salariés résidant dans l'aire urbaine et travaillant à l'extérieur.
- **Les aires urbaines dont la part de la masse salariale entrante est comprise entre 50 et 75 % de l'ensemble de la masse salariale.**
C'est le cas des aires urbaines d'Honfleur, Pont-Audemer et Fécamp dont une part plus importante des résidents travaille à l'extérieur. À l'exception de Pont-Audemer, il s'agit de pôles urbains moyens agrégeant entre 5 000 et 10 000 emplois. La richesse de l'aire urbaine de Saint-Pierre-sur-Dives provient majoritairement de l'extérieur (+ de 73 %).

Les aires urbaines d'Honfleur, Pont-Audemer, Fécamp et Saint-Pierre-sur-Dives récupèrent proportionnellement plus de salaires des autres territoires.





LA GÉOGRAPHIE DE LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE



L'AIRE URBAINE DE DIVES-SUR-MER

CHIFFRES CLÉS



37 614

habitants en 2013



116

entreprises
de + de 20 salariés



14 308

emplois salariés



6,9 %

de l'emploi salarié de l'Estuaire

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : 255 435 k€

Travaillant dans l'AU : 58 %

Ne travaillant pas dans l'AU : 42 %

13,8 %

28,2 %

dans l'Estuaire

hors de l'Estuaire

Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : 277 144 k€

Résidant dans l'AU : 53,3 %

Ne résidant pas dans l'AU : 46,7 %

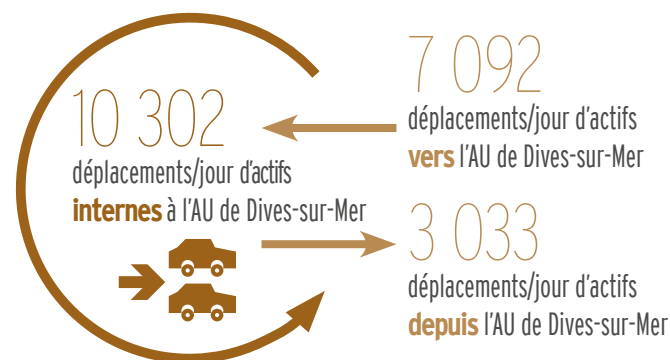
26,6 %

20,1 %

dans l'Estuaire

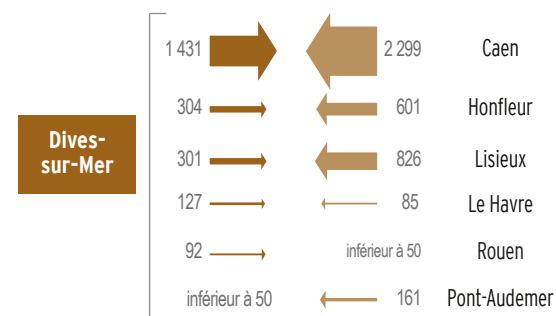
hors de l'Estuaire

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES



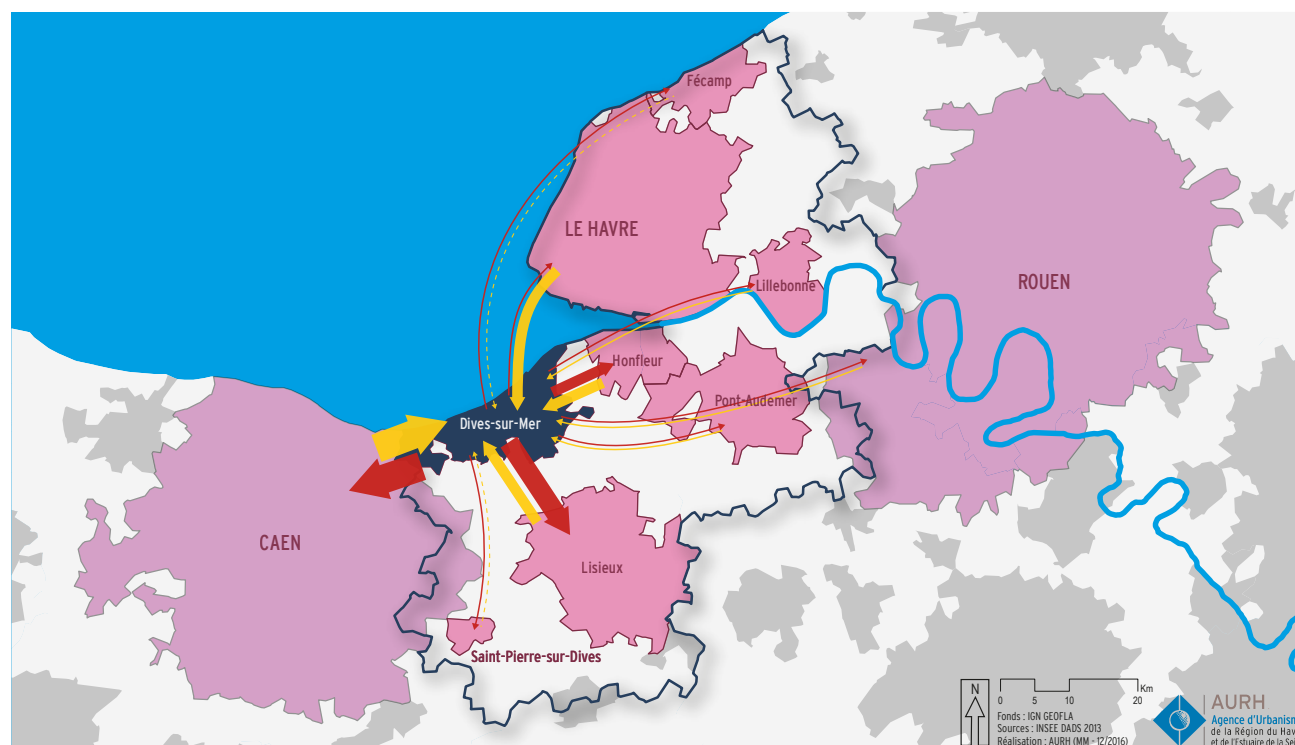
Depuis l'AU de Dives-sur-Mer

Vers l'AU de Dives-sur-Mer



* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE L'AIRES URBAINE DE DIVES-SUR-MER ET LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE, DE ROUEN ET DE CAEN



Flux de richesse



Flux sortants
Flux entrants

correspond aux masses salariales générées par l'activité des salariés travaillant dans l'aire urbaine observée et résidant à l'extérieur
correspond aux masses salariales produites par l'activité des salariés résidant dans l'aire urbaine observée et travaillant à l'extérieur

Masse salariale (en €)

secret stat. - - - - -
Inférieur à 5M
Entre 5 et 10M
Entre 10 et 30M
Entre 30 et 50M
Supérieur à 50M

Éléments de contexte

Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude
Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude
Aires urbaines hors Estuaire
L'Estuaire de la Seine

La masse salariale entrante dans l'AU de Dives-sur-Mer provient majoritairement de l'extérieur de l'Estuaire (AU de Caen et région Île-de-France). La masse salariale sortante est quant à elle redistribuée majoritairement dans l'Estuaire.

L'AU de Dives-sur-Mer redistribue 39,5 millions d'euros à l'AU de Caen, mais n'en perçoit que 34,2. Il y a quasiment un équilibre des transferts de salaires entre ces deux AU malgré un nombre d'emplois dix fois supérieur dans l'AU de Caen. L'AU de Dives-sur-Mer profite peu de sa proximité à l'agglomération caennaise.

Les transferts de salaires sont aussi à l'équilibre entre l'AU de Dives-sur-Mer et d'Honfleur, environ 8 millions d'euros.

Répartition de la masse salariale entrante et sortante

Provenance de la masse salariale entrante 107 M€	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante 129 M€
4,7 %	Le Havre	1,5 %
8,5 %	Lisieux	10,2 %
s	Fécamp	0,0 %
1,4 %	Pont-Audemer	2,9 %
0,3 %	Lillebonne	0,1 %
7,3 %	Honfleur	6,7 %
s	St-Pierre-sur-Dives	0,2 %
10,6 %	Estuaire hors AU	35,2 %
2,6 %	Rouen	0,9 %
31,8 %	Caen	30,6 %
3,9 %	Reste de la Normandie	3,7 %
22,1 %	Région Île-de-France	2,8 %
6,5 %	Reste de la France	5,0 %
100,0 %		100,0 %

L'AIRE URBAINE DE FÉCAMP

CHIFFRES CLÉS

27 529
habitants en 2013

79
entreprises
de + de 20 salariés

9 280
emplois salariés

4,5 %
de l'emploi salarié de l'Estuaire

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : 192 157 k€

Travaillant dans l'AU : 49,2 %

Ne travaillant pas dans l'AU : 50,8 %



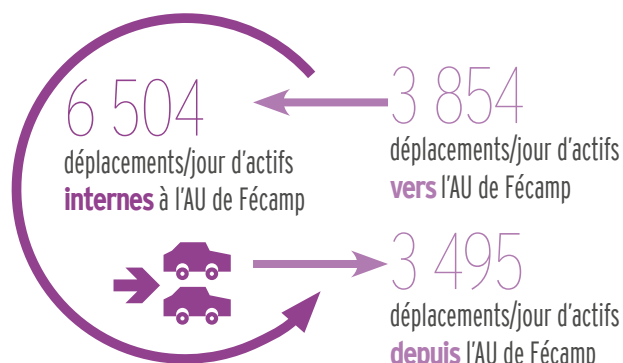
Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : 173 270 k€

Résidant dans l'AU : 54,5 %

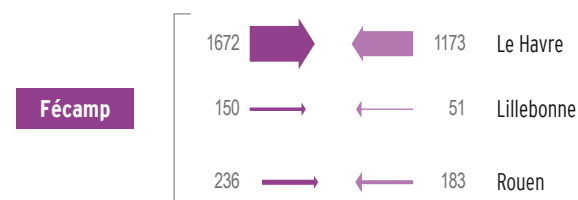
Ne résidant pas dans l'AU : 45,5 %



DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES

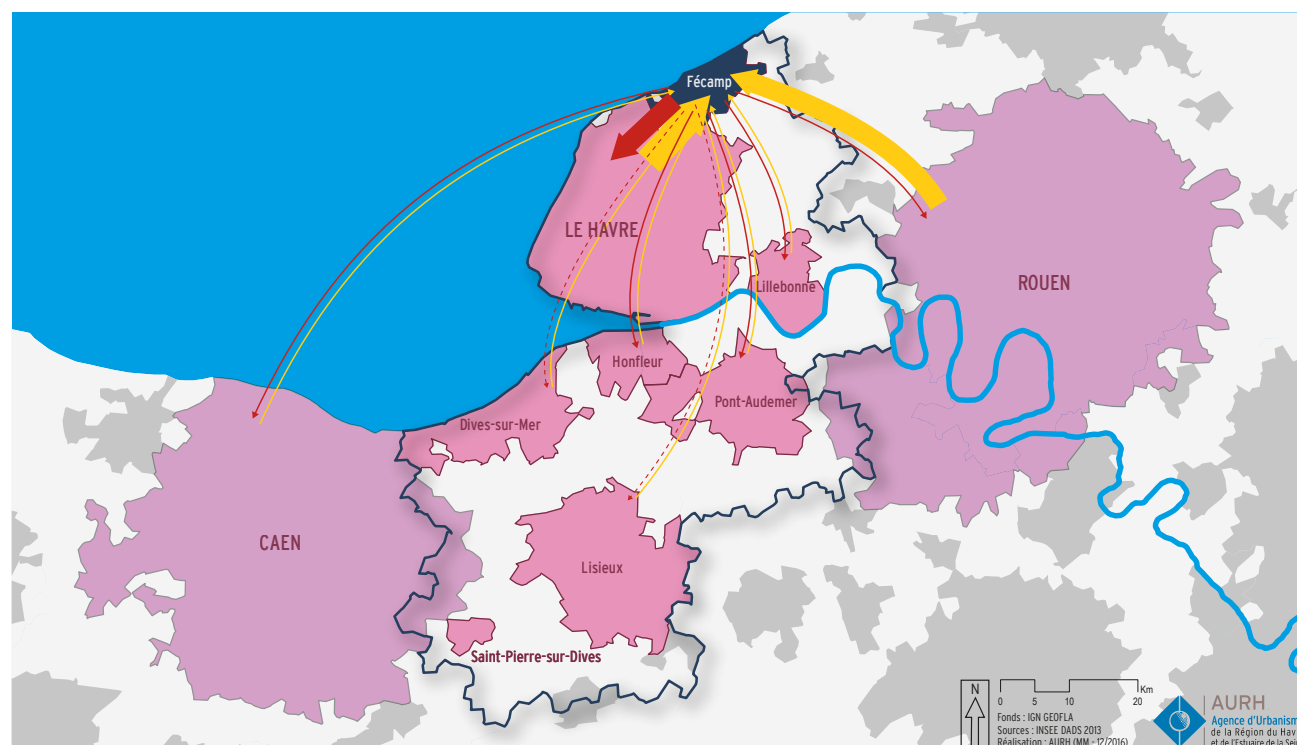


Depuis l'AU de Fécamp Vers l'AU de Fécamp



* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE L'AIRES URBAINE DE FÉCAMP ET LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE, DE ROUEN ET DE CAEN



L'AU du Havre, l'Estuaire hors AU et le reste de la Normandie représentent plus de 70 % de la masse salariale entrante dans l'AU de Fécamp. La masse salariale sortante de cette AU est essentiellement redistribuée aussi vers ces trois territoires, représentant 87 % de cette masse.

L'AU de Fécamp est donc peu polarisée, les transferts de salaires se faisant essentiellement avec l'AU du Havre (42,3 % de la masse salariale entrante et 29,4 % de la masse salariale sortante) et l'Estuaire hors AU (avec respectivement 16,3 % et 42,2 %).

Malgré une position géographique à la limite de l'Estuaire, les flux de salaires de l'AU de Fécamp sont proportionnellement faibles avec l'extérieur de ce territoire, cela confirme l'intégration de cette AU dans l'Estuaire.

Répartition de la masse salariale entrante et sortante

Provenance de la masse salariale entrante	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante
97 M€		78 M€
42,3 %	Le Havre	29,4 %
0,1 %	Lisieux	s
0,1 %	Dives-sur-Mer	s
0,1 %	Pont-Audemer	0,6 %
4,8 %	Lillebonne	1,4 %
0,3 %	Honfleur	0,1 %
0,0 %	St-Pierre-sur-Dives	0,0 %
16,3 %	Estuaire hors AU	42,2 %
11,0 %	Rouen	4,8 %
0,4 %	Caen	0,2 %
13,2 %	Reste de la Normandie	15,4 %
5,6 %	Région Île-de-France	2,1 %
5,8 %	Reste de la France	3,8 %
100,0 %		100,0 %

L'AIRE URBAINE DE HONFLEUR

CHIFFRES CLÉS


17 189
 habitants en 2013


46
 entreprises
 de + de 20 salariés


5 212
 emplois salariés


2,5 %
 de l'emploi salarié de l'Estuaire

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : **118 784 k€**

Travaillant dans l'AU : **43,5 %**

Ne travaillant pas dans l'AU : **56,5 %**



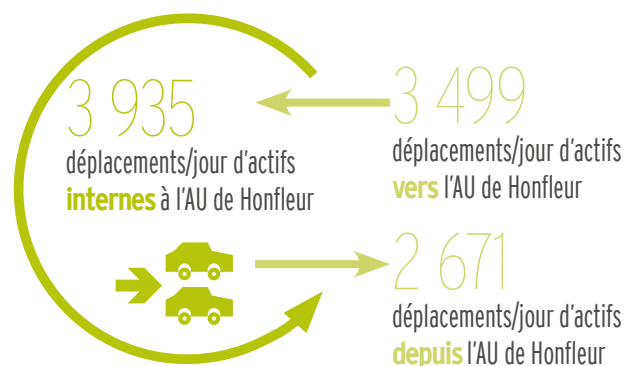
Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : **113 078 k€**

Résidant dans l'AU : **45,7 %**

Ne résidant pas dans l'AU : **54,3 %**

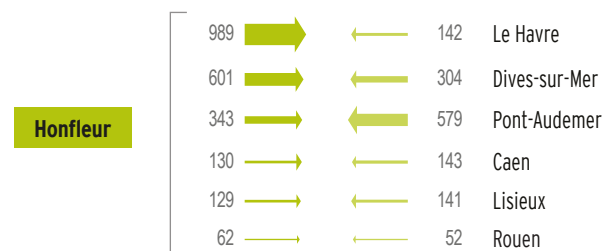


DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES



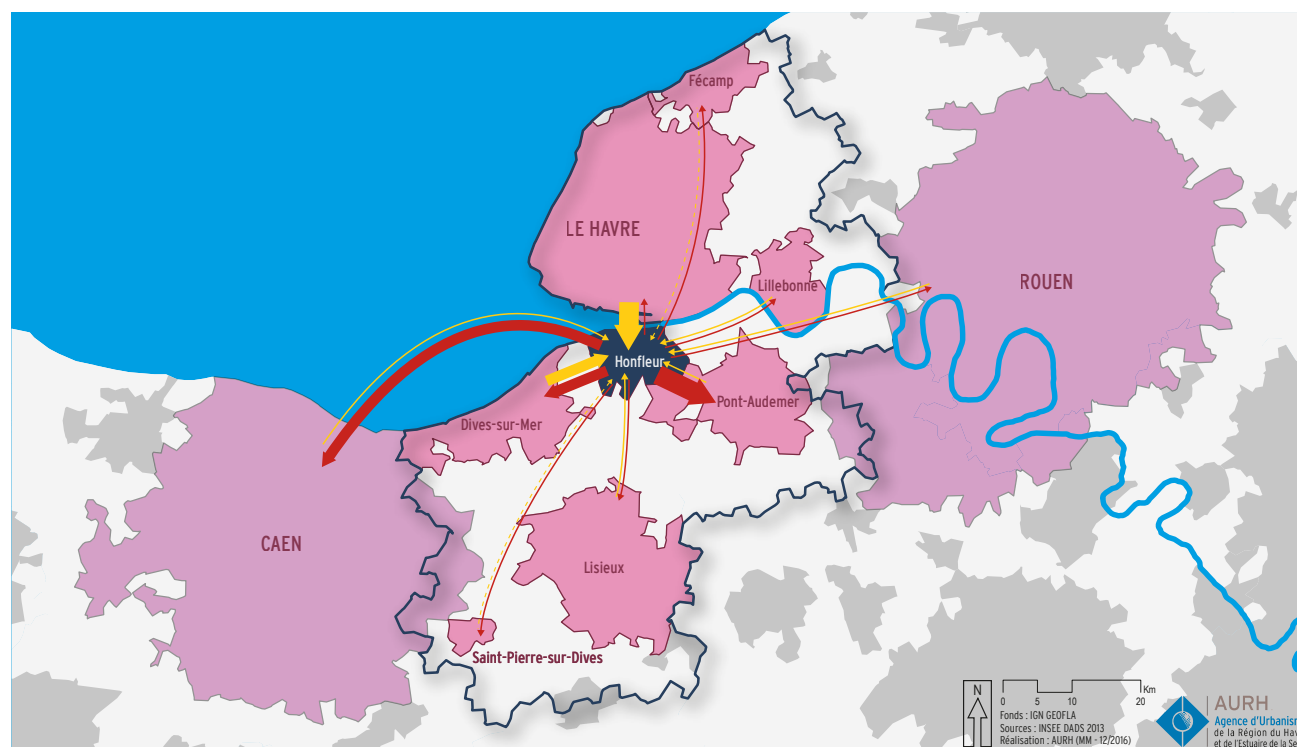
Depuis l'AU de Honfleur

Vers l'AU de Honfleur



* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE L'AIRES URBAINE DE HONFLEUR ET LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE, DE ROUEN ET DE CAEN



Flux de richesse



Flux sortants
Flux entrants

correspond aux masses salariales générées par l'activité des salariés travaillant dans l'aire urbaine observée et résidant à l'extérieur
correspond aux masses salariales produites par l'activité des salariés résidant dans l'aire urbaine observée et travaillant à l'extérieur

Masse salariale (en €)

secret stat.

Inférieur à 5M
Entre 5 et 10M
Entre 10 et 30M
Entre 30 et 50M
Supérieur à 50M

Éléments de contexte

- Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire
- L'Estuaire de la Seine

La masse salariale entrante dans l'AU d'Honfleur provient essentiellement de l'AU du Havre (37,7 %), dans une moindre mesure celle de Dives-sur-Mer avec 13 %. Il est à noter que 9,7 % proviennent de la région Île-de-France.

La redistribution des salaires se fait surtout vers l'Estuaire hors AU (34,6 %), dans une moindre mesure vers l'AU de Pont-Audemer (17,1 %), puis l'AU de Dives-sur-Mer (12,8 %). Les échanges de salaires de l'AU d'Honfleur se font essentiellement avec les territoires voisins, Le Havre, Dives-sur-Mer, Pont-Audemer, et très peu à l'extérieur de l'Estuaire de la Seine. Les échanges de salaires sont faibles avec l'AU de Caen, il faut noter que l'AU d'Honfleur redistribue plus qu'elle ne perçoit de cette AU.

Répartition de la masse salariale entrante et sortante

Provenance de la masse salariale entrante 67 M€	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante 61 M€
37,7 %	Le Havre	5,9 %
4,1 %	Lisieux	6,1 %
13,0 %	Dives-sur-Mer	12,8 %
s	Fécamp	0,4 %
5,5 %	Pont-Audemer	17,1 %
2,8 %	Lillebonne	0,2 %
s	St-Pierre-sur-Dives	0,1 %
8,3 %	Estuaire hors AU	34,6 %
3,7 %	Rouen	s
6,7 %	Caen	8,5 %
2,3 %	Reste de la Normandie	5,8 %
9,7 %	Région Île-de-France	3,0 %
6,2 %	Reste de la France	5,5 %
100,0 %		100,0 %



L'AIRE URBAINE DE LILLEBONNE

CHIFFRES CLÉS



25 090

habitants en 2013



110

entreprises
de + de 20 salariés



12 734

emplois salariés



6,1 %

de l'emploi salarié de l'Estuaire

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : 227 470 k€

Travaillant dans l'AU : 53,3 %

Ne travaillant pas dans l'AU : 46,5 %

33,7 %

12,8 %

dans l'Estuaire

hors de l'Estuaire

Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : 355 104 k€

Résidant dans l'AU : 34,4 %

Ne résidant pas dans l'AU : 65,6 %

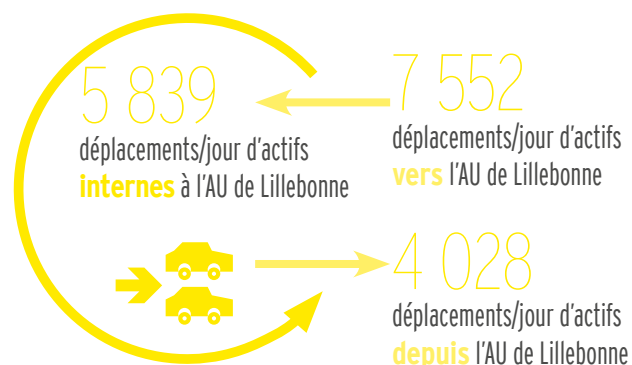
48,7 %

16,9 %

dans l'Estuaire

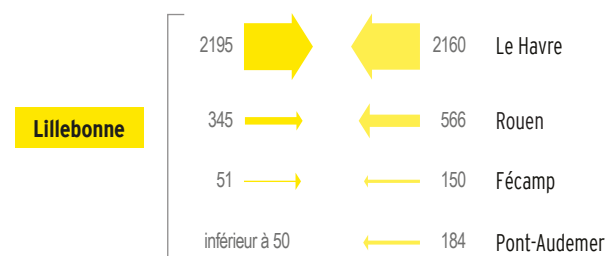
hors de l'Estuaire

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES



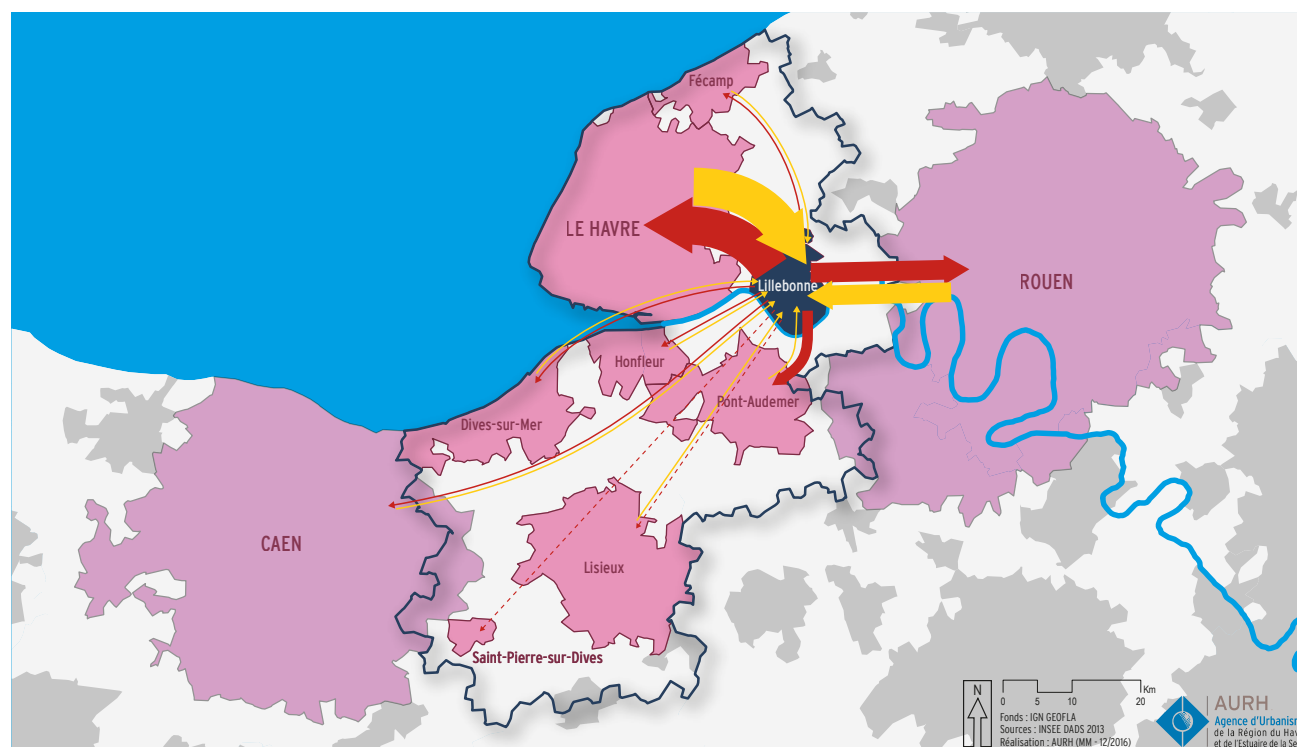
Depuis l'AU de Lillebonne

Vers l'AU de Lillebonne



* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE L'AIRES URBAINE DE LILLEBONNE ET LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE, DE ROUEN ET DE CAEN



Flux de richesse



correspond aux masses salariales générées par l'activité des salariés travaillant dans l'aire urbaine observée et résidant à l'extérieur

correspond aux masses salariales produites par l'activité des salariés résidant dans l'aire urbaine observée et travaillant à l'extérieur

Masse salariale (en €)

secret stat. - - - - -

Inférieur à 5M

Entre 5 et 10M

Entre 10 et 30M

Entre 30 et 50M

Supérieur à 50M

Éléments de contexte

Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude

Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude

Aires urbaines hors Estuaire

L'Estuaire de la Seine

L'AU du Havre, l'Estuaire hors AU et le reste de la Normandie représentent plus de 78,7 % de la masse salariale entrante dans l'AU de Lillebonne. La masse salariale sortante de cette AU est essentiellement redistribuée vers ces trois mêmes territoires, représentant 80 % de cette masse.

L'AU de Lillebonne est donc peu polarisée, les transferts de salaires se font essentiellement avec l'AU du Havre (53 % de la masse salariale entrante et 31,5 % de la masse salariale sortante) et l'Estuaire hors AU (avec respectivement 17,4 % et 36,9 %).

Malgré une position géographique en limite de l'Estuaire, les flux de salaires de l'AU de Lillebonne sont proportionnellement faibles avec l'extérieur de ce territoire, cela confirme l'intégration de cette AU dans le territoire de l'Estuaire. D'ailleurs, elle ne profite pas de sa proximité avec l'AU de Rouen, puisqu'elle lui redistribue 21,1 millions d'euros mais n'en perçoit que 11,6.

Répartition de la masse salariale entrante et sortante

Provenance de la masse salariale entrante	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante
105 M€		233 M€
53,0 %	Le Havre	31,5 %
0,1 %	Lisieux	s
0,2 %	Dives-sur-Mer	0,1 %
1,0 %	Fécamp	2,0 %
0,7 %	Pont-Audemer	2,8 %
0,1 %	Honfleur	0,8 %
0,0 %	St-Pierre-sur-Dives	s
17,4 %	Estuaire hors AU	36,9 %
5,1 %	Rouen	9,0 %
0,1 %	Caen	0,4 %
8,3 %	Reste de la Normandie	11,6 %
4,1 %	Région Île-de-France	1,1 %
3,8 %	Reste de la France	3,6 %
100,0 %		100,0 %

L'AIRE URBAINE DE LISIEUX

CHIFFRES CLÉS


44 447
 habitants en 2013


137
 entreprises
 de + de 20 salariés


16 468
 emplois salariés


7,9 %
 de l'emploi salarié de l'Estuaire

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : **309 351 k€**

Travaillant dans l'AU : **63 %**

Ne travaillant pas dans l'AU : **37 %**



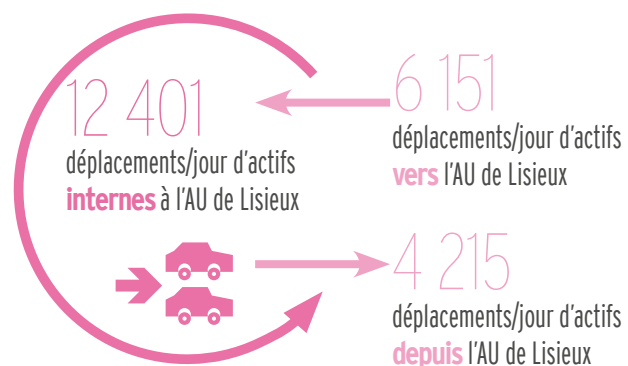
Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : **339 832 k€**

Résidant dans l'AU : **57,3 %**

Ne résidant pas dans l'AU : **42,7 %**

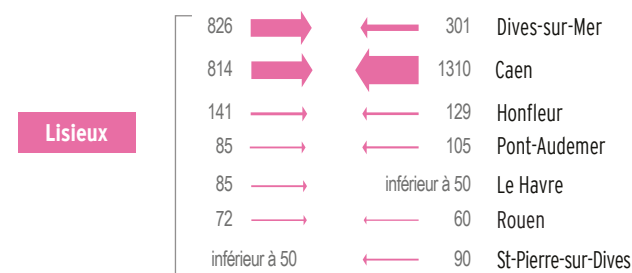


DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES



Depuis l'AU de Lisieux

Vers l'AU de Lisieux



* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

Aire urbaine observée

correspond aux masses salariales
générées par l'activité des salariés
travaillant dans l'aire urbaine observée
et résidant à l'extérieur

correspond aux masses salariales
produites par l'activité des salariés
résidant dans l'aire urbaine observée
et travaillant à l'extérieur

correspond aux masses salariales produites par l'activité des salariés résidant dans l'aire urbaine observée et travaillant à l'extérieur

secret stat. ←-----→

Inférieur à 5M —————

Entre 5 et 10M ██████████

Entre 10 et 30M ██████████

Entre 30 et 50M ██████████

Supérieur à 50M ██████████

-  Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude
-  Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude
-  Aires urbaines hors Estuaire
-  L'Estuaire de la Seine

Les salariés résidant dans l'AU de Lisieux et travaillant à l'extérieur perçoivent 37 % de la masse salariale perçue par les salariés habitant cette aire. Ils travaillent essentiellement dans l'Estuaire hors AU avec 24,8 % de la masse salariale entrante, dans l'AU de Caen avec 23,2 %, puis dans une moindre mesure dans la région Île-de-France avec 11,6 % et l'AU de Dives-sur-Mer avec 11,5 %. Cette AU est multi-polarisée pour la provenance de sa masse salariale. En revanche, la redistribution des salaires sortant est concentrée sur trois destinations : l'Estuaire hors AU (45,4 %), l'AU de Caen (21,2 %) et le reste de la Normandie (12,6 %).

Provenance de la masse salariale entrante 114 M€	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante 145 M€
2,2 %	Le Havre	0,5 %
11,5 %	Dives-sur-Mer	6,3 %
s	Fécamp	0,1 %
1,6 %	Pont-Audemer	1,5 %
s	Lillebonne	0,1 %
3,2 %	Honfleur	1,9 %
0,7 %	St-Pierre-sur-Dives	2,0 %
24,8 %	Estuaire hors AU	45,4 %
3,3 %	Rouen	1,5 %
23,2 %	Caen	21,2 %
10,4 %	Reste de la Normandie	12,6 %
11,6 %	Région Île-de-France	2,5 %
7,2 %	Reste de la France	4,4 %
100,0 %		100,0 %



L'AIRE URBAINE DE PONT-AUDEMER

CHIFFRES CLÉS



29 797

habitants en 2013



102

entreprises
de + de 20 salariés



10 520

emplois salariés



5 %

de l'emploi salarié de l'Estuaire

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : 232 561 k€

Travaillant dans l'AU : 44,4 %

Ne travaillant pas dans l'AU : 55,6 %



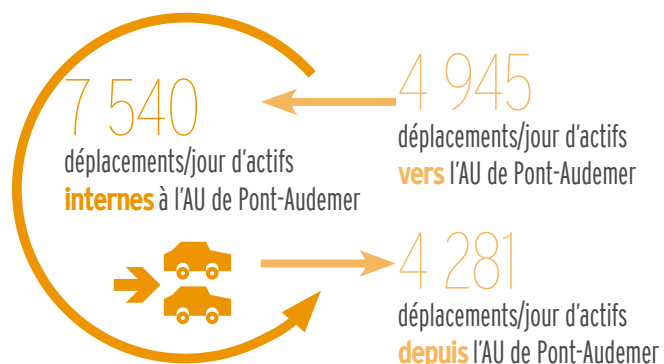
Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : 199 190 k€

Résidant dans l'AU : 51,9 %

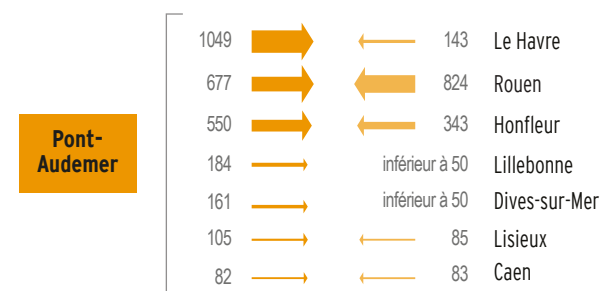
Ne résidant pas dans l'AU : 48,1 %



DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES

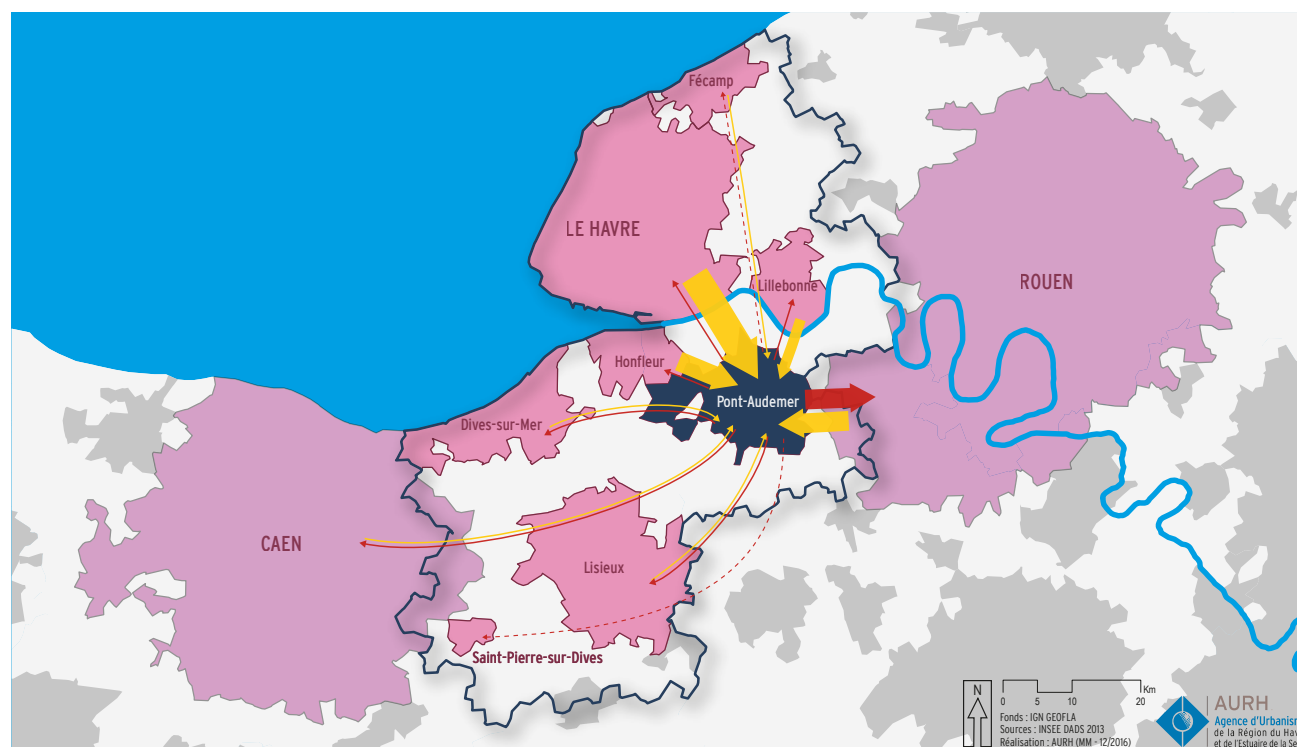


Depuis l'AU de Pont-Audemer Vers l'AU de Pont-Audemer



* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE L'AIRES URBAINE DE PONT-AUDEMER ET LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE, DE ROUEN ET DE CAEN



Flux de richesse



correspond aux masses salariales générées par l'activité des salariés travaillant dans l'aire urbaine observée et résidant à l'extérieur

correspond aux masses salariales produites par l'activité des salariés résidant dans l'aire urbaine observée et travaillant à l'extérieur

Masse salariale (en €)

secret stat. ————

Inférieur à 5M ————

Entre 5 et 10M ————

Entre 10 et 30M ————

Entre 30 et 50M ————

Supérieur à 50M ————

Éléments de contexte

■ Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude

■ Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude

■ Aires urbaines hors Estuaire

□ L'Estuaire de la Seine

L'AU de Pont-Audemer redistribue 18,6 millions d'euros à l'AU de Rouen, et en perçoit seulement 211. L'AU de Pont-Audemer profite peu de sa proximité avec l'AU Rouen. D'ailleurs, cette AU offre 824 emplois à des actifs de l'AU de Rouen, alors que cette dernière lui en fournit 677.

Malgré une position géographique en limite de l'Estuaire, la masse salariale entrante dans l'AU de Pont-Audemer provient pour 55,6 % de ce territoire, avec notamment 24 % provenant de l'AU du Havre.

L'AU de Pont-Audemer redistribue 60,5 % de sa masse salariale au sein de l'Estuaire. À hauteur de 49 %, cette AU a le plus fort taux de transfert de salaire vers l'Estuaire hors AU. Cela confirme l'intégration de cette AU dans l'Estuaire.

Répartition de la masse salariale entrante et sortante

Provenance de la masse salariale entrante	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante
129 M€		95 M€
24,0 %	Le Havre	3,2 %
1,7 %	Lisieux	2,0 %
2,9 %	Dives-sur-Mer	1,6 %
0,3 %	Fécamp	s
5,1 %	Lillebonne	0,8 %
8,1 %	Honfleur	3,9 %
0,0 %	St-Pierre-sur-Dives	s
13,5 %	Estuaire hors AU	49,0 %
16,3 %	Rouen	19,4 %
2,5 %	Caen	1,5 %
13,9 %	Reste de la Normandie	11,2 %
6,7 %	Région Île-de-France	1,7 %
4,9 %	Reste de la France	5,7 %
100,0 %		100,0 %



L'AIRE URBAINE DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVES

CHIFFRES CLÉS



4 466
habitants en 2013



15
entreprises
de + de 20 salariés



1 517
emplois salariés



0,7 %
de l'emploi salarié de l'Estuaire

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : 30 636 k€

Travaillant dans l'AU : 26,9 %

Ne travaillant pas dans l'AU : 73,1 %



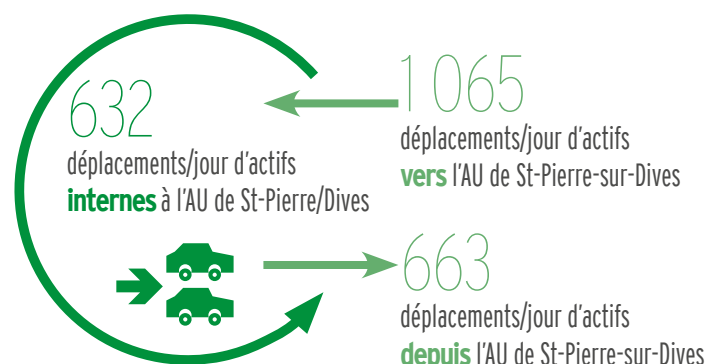
Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : 22 893 k€

Résidant dans l'AU : 35,7 %

Ne résidant pas dans l'AU : 64,3 %



DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES



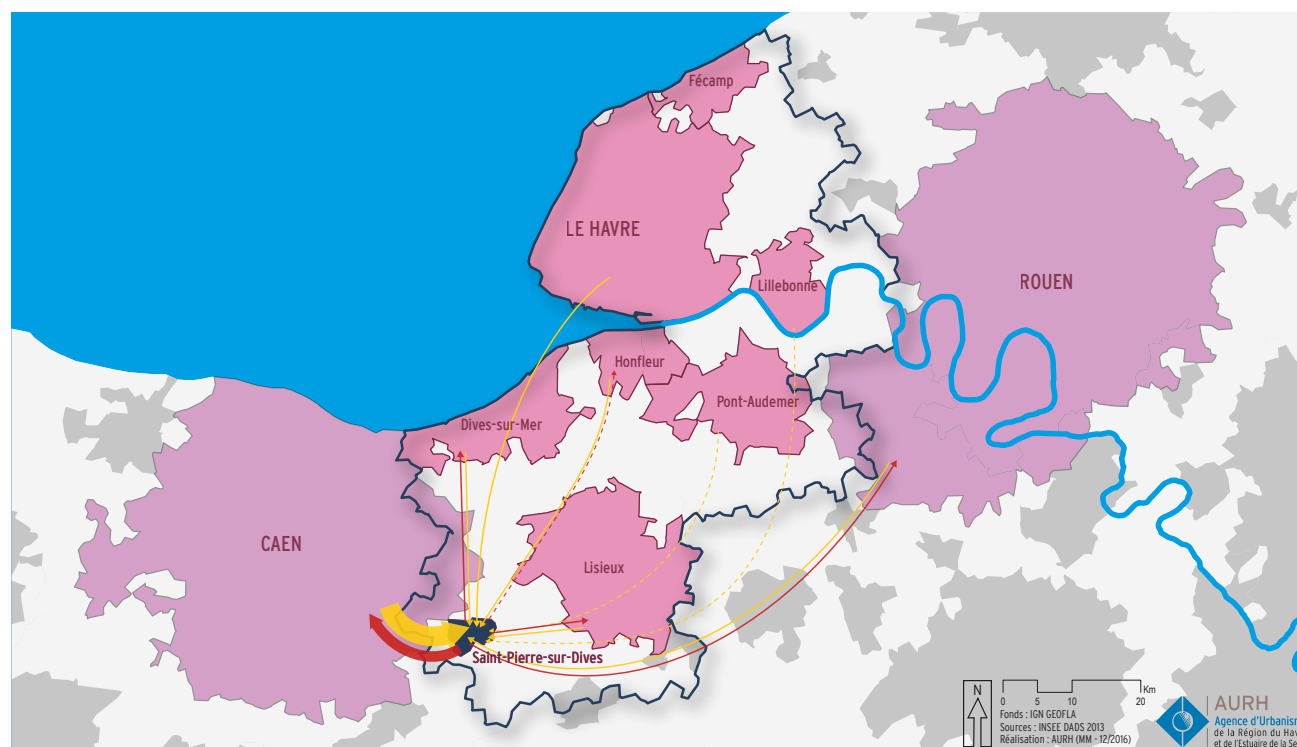
Depuis l'AU de St-Pierre-sur-Dives

Vers l'AU de St-Pierre-sur-Dives



* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE L'AIRES URBAINE DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVES ET LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE, DE ROUEN ET DE CAEN



Les salaires des salariés travaillant dans l'AU de Saint-Pierre-sur-Dives et résidant à l'extérieur représentent 64,3 % de la masse salariale versée dans cette AU. Ils proviennent essentiellement de l'Estuaire (hors AU) avec 44,8 % de la masse salariale sortante, de l'AU de Caen avec 38,6 %, puis dans une moindre mesure l'AU de Lisieux avec 5,2 %.

Les salariés résidant dans l'AU de Saint-Pierre-sur-Dives et travaillant à l'extérieur représentent 73,1 % de la masse salariale perçue par les salariés habitant cette aire. Ils travaillent essentiellement dans l'AU de Caen avec 25,4 % de la masse salariale entrante, dans l'Estuaire (hors AU) avec 23,1 %, et dans une moindre mesure dans l'AU de Lisieux avec 13,2 %.

Répartition de la masse salariale entrante et sortante

Provenance de la masse salariale entrante	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante
22 M€		14 M€
0,3 %	Le Havre	0,0 %
13,2 %	Lisieux	5,2 %
1,4 %	Dives-sur-Mer	0,7 %
0,0 %	Fécamp	0,0 %
s	Pont-Audemer	0,0 %
s	Lillebonne	0,0 %
0,3 %	Honfleur	s
23,1 %	Estuaire hors AU	44,8 %
0,0 %	Rouen	s
25,4 %	Caen	38,6 %
30,2 %	Reste de la Normandie	8,8 %
2,5 %	Région Île-de-France	s
3,1 %	Reste de la France	1,2 %
100,0 %		100,0 %

L'AIRE URBAINE DU HAVRE

CHIFFRES CLÉS

 290 037
habitants en 2013

 901
entreprises
de + de 20 salariés

 110 403
emplois salariés

 53 %
de l'emploi salarié de l'Estuaire

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : 2 457 543 k€

Travaillant dans l'AU : **83,4 %**

Ne travaillant pas dans l'AU : **16,6 %**

6 % 10,6 %
dans hors
l'Estuaire de l'Estuaire

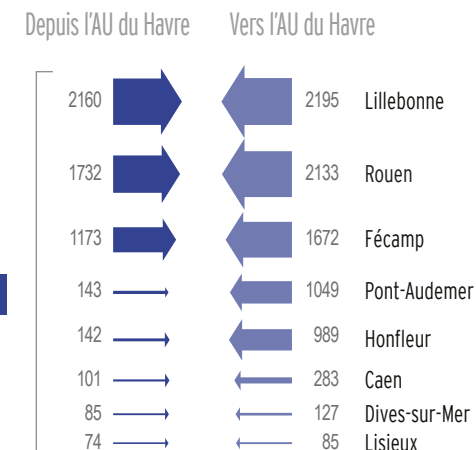
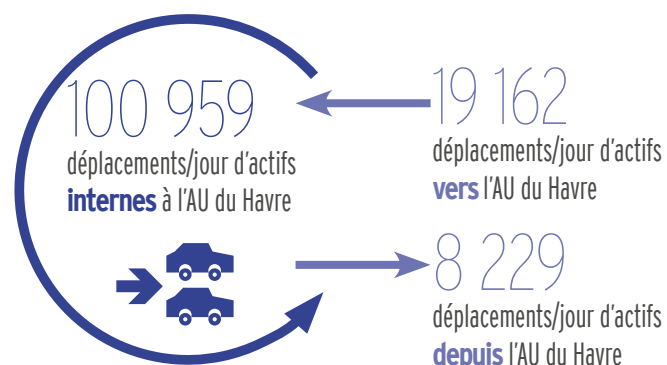
Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : 2 651 231 k€

Résidant dans l'AU : **78,4 %**

Ne résidant pas dans l'AU : **21,6 %**

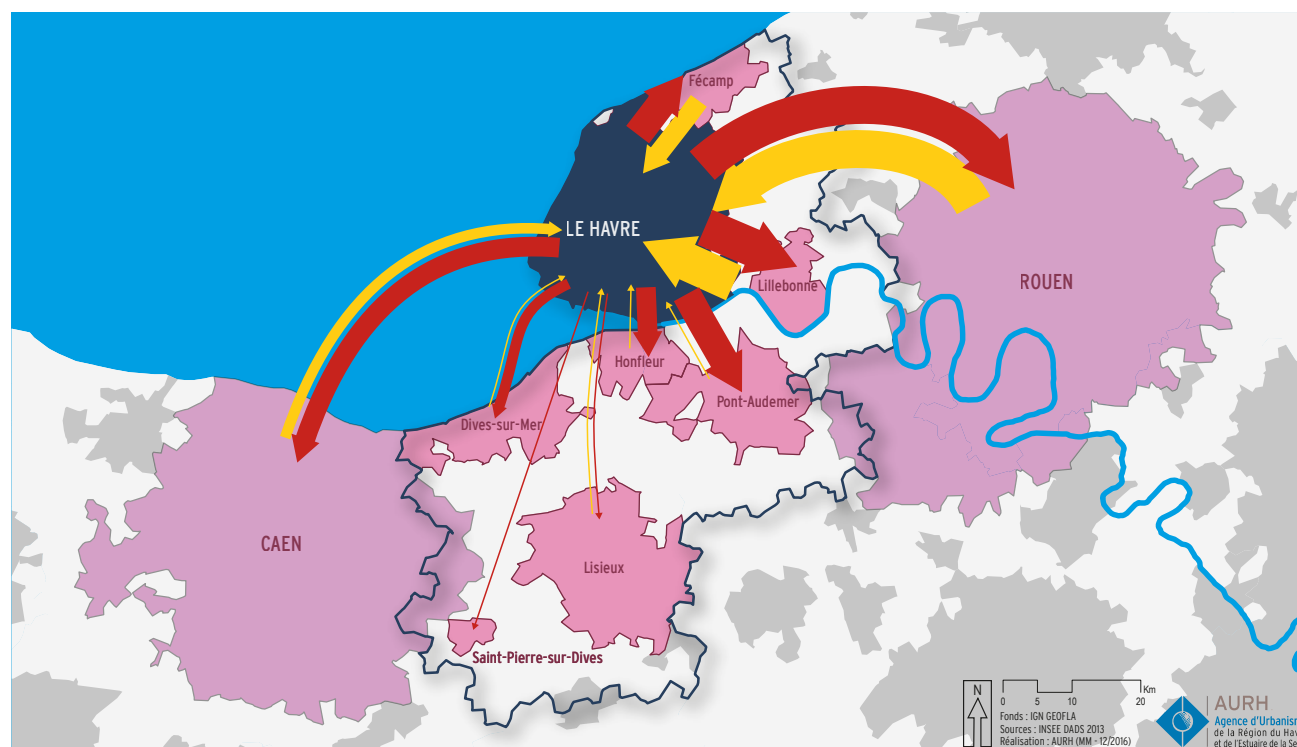
12,9 % 8,7 %
dans hors
l'Estuaire de l'Estuaire

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL * EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES

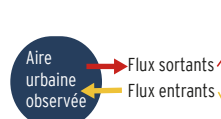


* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE L'AIRES URBAINE DU HAVRE ET LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE, DE ROUEN ET DE CAEN



Flux de richesse



correspond aux masses salariales générées par l'activité des salariés travaillant dans l'aire urbaine observée et résidant à l'extérieur

correspond aux masses salariales produites par l'activité des salariés résidant dans l'aire urbaine observée et travaillant à l'extérieur

Masse salariale (en €)

secret stat. - - - - -

Inférieur à 5M

Entre 5 et 10M

Entre 10 et 30M

Entre 30 et 50M

Supérieur à 50M

Éléments de contexte

- Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire
- L'Estuaire de la Seine

L'AU du Havre perçoit davantage de l'AU Lillebonne qu'elle ne lui redistribue, avec respectivement 73,5 millions d'euros de salaires entrants pour 56 millions de salaires sortants. Il faut noter qu'il y a autant d'actifs faisant le déplacement Le Havre - Lillebonne (2 160) que Lillebonne - Le Havre (2 195). Nous pouvons déduire que les salariés résidant dans cette AU et travaillant dans l'AU de Lillebonne ont des salaires plus importants à ceux travaillant dans l'AU du Havre et résidant à Lillebonne.

Hormis l'AU de Lillebonne qui fournit 18 % de la masse salariale entrante de l'AU du Havre, l'essentiel de cette masse provient de l'extérieur de l'Estuaire (64,1 %). En revanche, la redistribution de la masse salariale sortante de l'AU du Havre se fait essentiellement sur le territoire de l'Estuaire avec 58,3 %, notamment vers les quatre aires urbaines les plus proches : Lillebonne, Fécamp, Honfleur et Pont-Audemer.

Répartition de la masse salariale entrante et sortante

Provenance de la masse salariale entrante 408 M€	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante 566 M€
0,2 %	Lisieux	0,4 %
0,5 %	Dives-sur-Mer	0,9 %
5,7 %	Fécamp	7,3 %
0,7 %	Pont-Audemer	5,5 %
18,0 %	Lillebonne	9,9 %
0,9 %	Honfleur	4,5 %
0,0 %	St-Pierre-sur-Dives	0,0 %
9,9 %	Estuaire hors AU	31,1 %
24,0 %	Rouen	11,7 %
1,4 %	Caen	1,8 %
7,0 %	Reste de la Normandie	11,5 %
17,1 %	Région Île-de-France	3,9 %
14,6 %	Reste de la France	11,4 %
100,0 %		100,0 %

L'AIRE URBAINE DE ROUEN

CHIFFRES CLÉS



RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : 5 698 995 k€

Travaillant dans l'AU : **78,8 %**

Ne travaillant pas dans l'AU : **21,2 %**



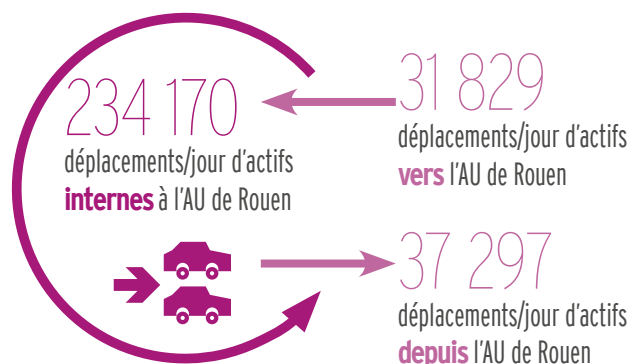
Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : 5 620 546 k€

Résidant dans l'AU : **80 %**

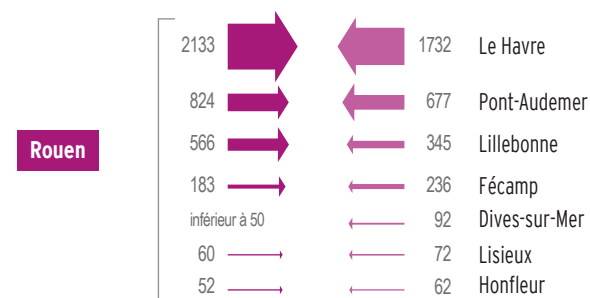
Ne résidant pas dans l'AU : **20 %**



DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES

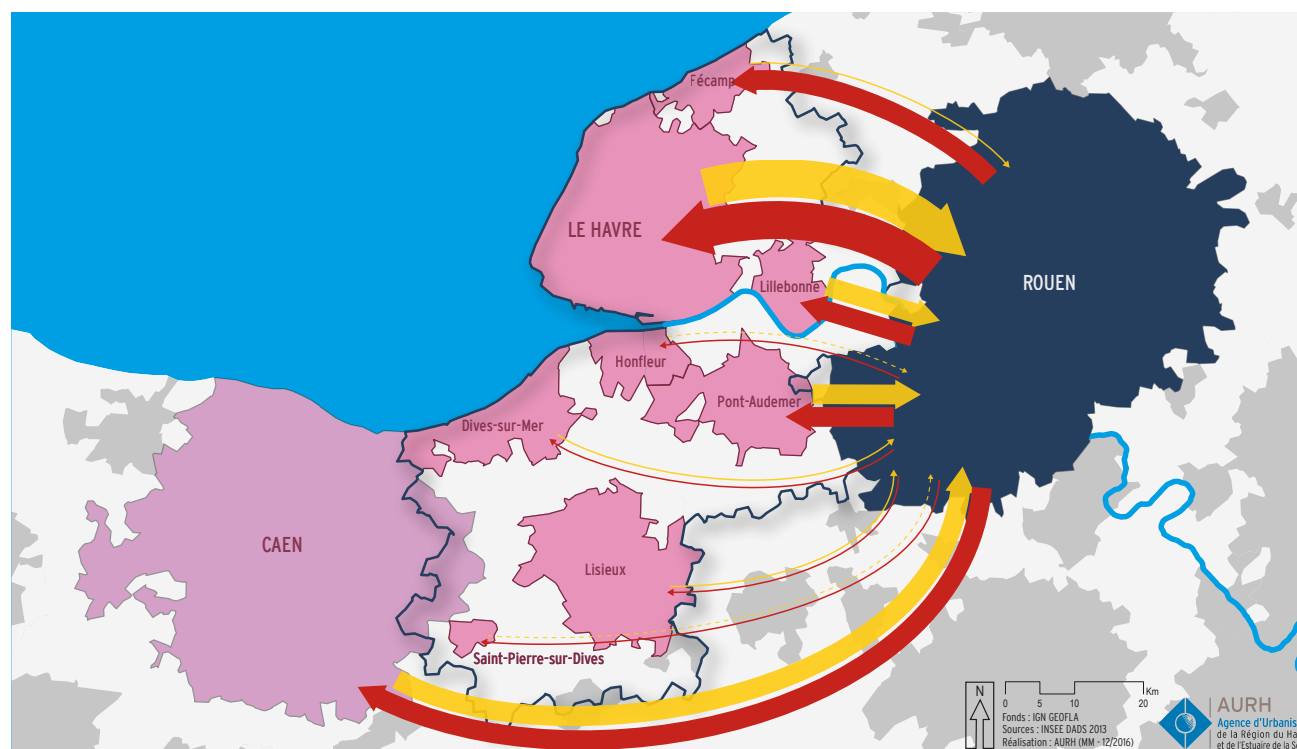


Depuis l'AU de Rouen Vers l'AU de Rouen

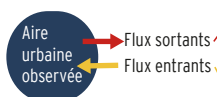


* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE L'AIRE URBAINE DE ROUEN ET LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE ET DE CAEN



Flux de richesse



correspond aux masses salariales générées par l'activité des salariés travaillant dans l'aire urbaine observée et résidant à l'extérieur

correspond aux masses salariales produites par l'activité des salariés résidant dans l'aire urbaine observée et travaillant à l'extérieur

Masse salariale (en €)

secret stat. -----

Inférieur à 5M

Entre 5 et 10M

Entre 10 et 30M

Entre 30 et 50M

Supérieur à 50M

Éléments de contexte

Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude

Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude

Aires urbaines hors Estuaire

L'Estuaire de la Seine

L'Estuaire ne contribue qu'à hauteur de 12,9 % à la masse salariale entrante de l'AU de Rouen. Celle-ci provient pour 45,2 % du reste de la Normandie, pour 28 % de la région Île-de-France et pour 13,9 % du reste de la France.

L'AU de Rouen redistribue seulement 20 % de sa masse salariale sortante dans l'Estuaire, essentiellement dans l'AU du Havre (8,7 %) et dans l'Estuaire hors AU (6,7 %), mais très peu aux autres aires urbaines de l'étude. La redistribution se fait à 55,9 % sur le reste de la Normandie (hors Estuaire et AU de Caen).

L'AU de Rouen compte davantage d'actifs travaillant à l'extérieur (37 297), que d'actifs venant y travailler (31 829).

Répartition de la masse salariale entrante et sortante

Provenance de la masse salariale entrante 1 206 M€	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante 1 128 M€
5,5 %	Le Havre	8,7 %
0,2 %	Lisieux	0,3 %
0,1 %	Dives-sur-Mer	0,3 %
0,3 %	Fécamp	1,0 %
1,5 %	Pont-Audemer	1,9 %
1,7 %	Lillebonne	1,0 %
s	Honfleur	0,2 %
s	St-Pierre-sur-Dives	0,0 %
2,1 %	Estuaire hors AU	6,7 %
1,3 %	Caen	2,7 %
45,2 %	Reste de la Normandie	55,9 %
28,0 %	Région Île-de-France	7,5 %
13,9 %	Reste de la France	13,9 %
100,0 %		100,0 %

L'AIRE URBAINE DE CAEN

CHIFFRES CLÉS

 414 301
habitants en 2013

 1283
entreprises
de + de 20 salariés

 150 573
emplois salariés

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE

Salaires versés aux salariés résidant dans l'AU : 3 446 093 k€

Travaillant dans l'AU : **81,5 %**

Ne travaillant pas dans l'AU : **18,5 %**



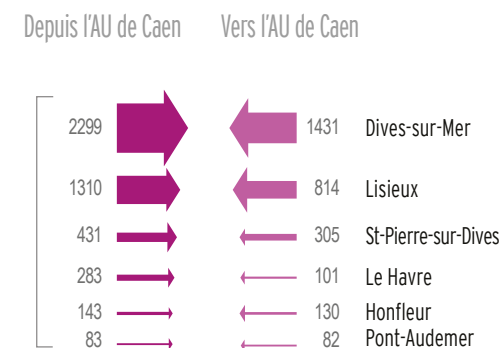
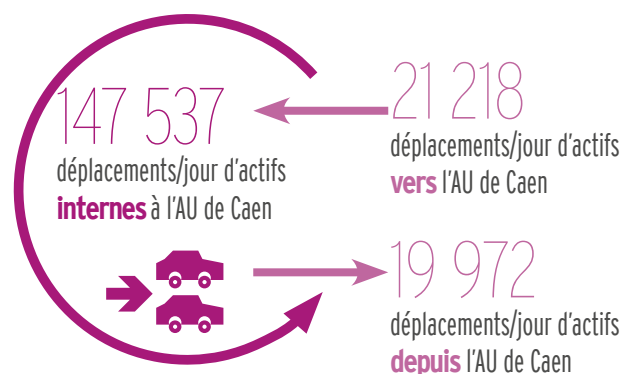
Salaires versés aux salariés travaillant dans l'AU : 3 477 000 k€

Résidant dans l'AU : **80,8 %**

Ne résidant pas dans l'AU : **19,2 %**

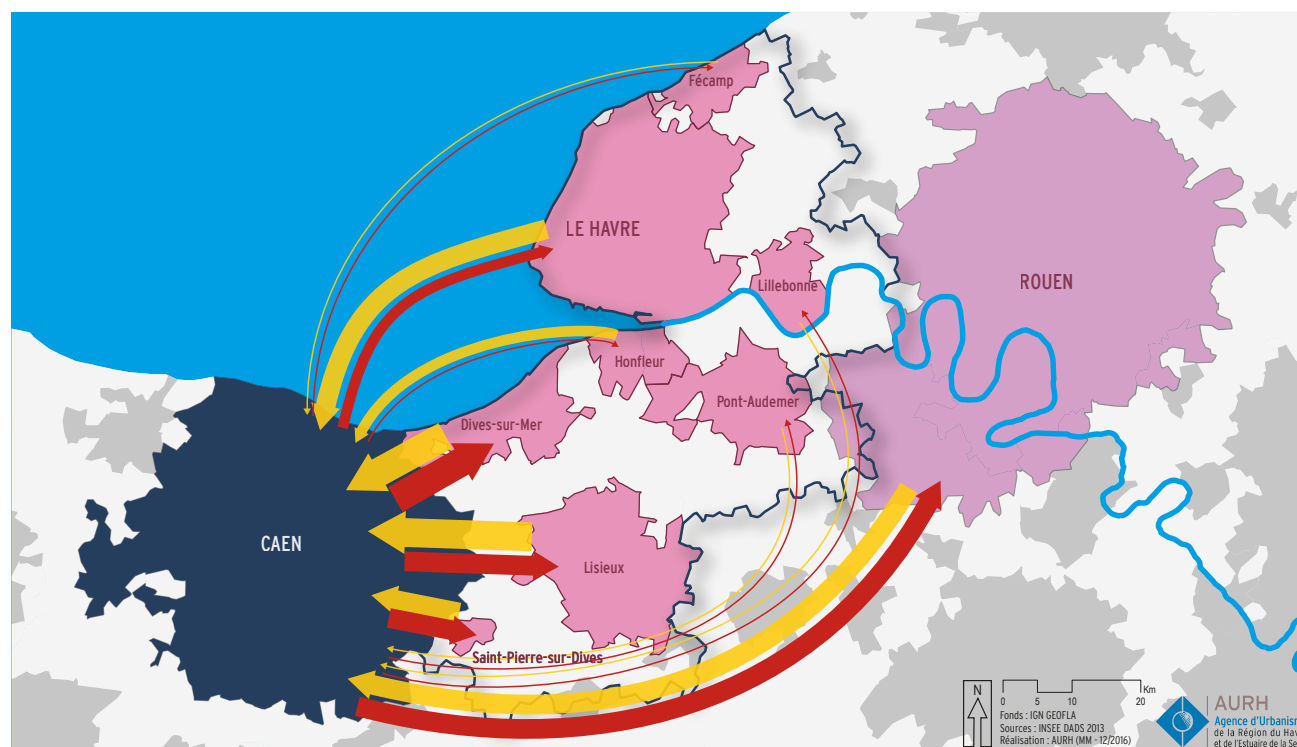


DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL* EN 2012 ENTRE LES AIRES URBAINES

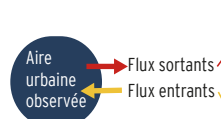


* Seuls les flux d'au moins 50 déplacements sont indiqués

LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE L'AIRES URBAINE DE CAEN ET LES AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE ET DE ROUEN



Flux de richesse



correspond aux masses salariales générées par l'activité des salariés travaillant dans l'aire urbaine observée et résidant à l'extérieur

correspond aux masses salariales produites par l'activité des salariés résidant dans l'aire urbaine observée et travaillant à l'extérieur

Masse salariale (en €)

secret stat. ————

Inférieur à 5M ————

Entre 5 et 10M ————

Entre 10 et 30M ————

Entre 30 et 50M ————

Supérieur à 50M ————

Éléments de contexte

- Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire
- L'Estuaire de la Seine

L'Estuaire ne contribue qu'à hauteur de 22,7 % à la masse salariale entrante de l'AU de Caen. Celle-ci provient pour 37,5 % du reste de la Normandie, pour 21,4 % de la région Île-de-France pour 18,4 % du reste de la France. Malgré un éloignement du bassin parisien, l'AU de Caen profite de transfert de salaires de la région Île-de-France.

L'AU de Caen redistribue seulement 18 % de sa masse salariale sortante dans l'Estuaire, essentiellement dans l'Estuaire hors AU (7 %), mais très peu aux autres aires urbaines de l'étude. La redistribution se fait à 61,3 % sur le reste de la Normandie (hors Estuaire et AU de Rouen).

L'AU de Caen perçoit plus de salaires qu'elle n'en redistribue aux aires urbaines de Dives-sur-Mer, Lisieux, Honfleur, et Le Havre.

Répartition de la masse salariale entrante et sortante

Provenance de la masse salariale entrante 638 M€	Aire urbaine	Destination de la masse salariale sortante 669 M€
1,6 %	Le Havre	0,9 %
4,8 %	Lisieux	4,0 %
6,2 %	Dives-sur-Mer	5,1 %
0,0 %	Fécamp	0,1 %
0,2 %	Pont-Audemer	0,5 %
0,1 %	Lillebonne	0,0 %
0,8 %	Honfleur	0,7 %
0,9 %	St-Pierre-sur-Dives	1,6 %
3,2 %	Estuaire hors AU	7,0 %
4,7 %	Rouen	2,3 %
37,5 %	Reste de la Normandie	61,3 %
21,4 %	Région Île-de-France	4,8 %
18,4 %	Reste de la France	11,8 %
100,0 %		100,0 %



LA GÉOGRAPHIE DE LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES ENTRE AIRES URBAINES DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE ET L'EXTERIEUR

ENTRE L'ESTUAIRE DE LA SEINE ET L'ÎLE-DE-FRANCE

Les dix aires urbaines de l'étude échangent 760,6 millions d'euros de salaires avec la région Île-de-France, avec un solde positif pour ces AU de 454,2 millions d'euros. L'AU de Rouen représente 55,5 % de ces échanges avec la région Île-de-France, elle perçoit 338 millions d'euros et lui en redistribue 84,1.

À titre de comparaison, l'AU de Rennes* de taille équivalente à celle de Rouen, perçoit 268 millions d'euros de la région Île-de-France, et en redistribue 78.

L'AU de Caen représente 22,2 % des échanges avec la région Île-de-France, l'AU du Havre 12,1 % et les sept autres AU de l'Estuaire 10,2 %.

Ces dix aires urbaines captent 4 fois plus de salaires de l'Île-de-France qu'elles ne lui en redistribuent.

Les aires urbaines de Rouen, Caen, Le Havre et Dives-sur-Mer ont une importante masse salariale entrante provenant de la région Île-de-France.

Elles représentent respectivement 338 millions d'euros, 136,8 millions, 69,9 millions et 23,8 millions. Ces chiffres traduisent une forte dépendance de ces aires urbaines à l'évolution de l'emploi dans la région Île-de-France.

En se rapportant à la part de la masse salariale entrante qui provient de la région Île-de-France, les aires urbaines les plus captives sont celles de Dives-sur-Mer (9,3 %), Rouen (5,9 %), Honfleur (5,5 %), Lisieux (4,3 %) et Caen (4 %). Cette redistribution est plus faible en direction des aires urbaines de Fécamp avec 2,9 % de la somme des salaires versés aux résidents de l'AU, Le Havre (2,8 %) et Lillebonne (1,9 %) qui se situent au nord de l'Estuaire de la Seine.

Ces chiffres démontrent une réelle connexion avec la région Île-de-France, quelle que soit la taille des aires urbaines de l'étude.

À titre de comparaison, d'autres aires urbaines plus éloignées géographiquement du bassin parisien sont aussi bien connectées à la région Île-de-France.

Celle de l'AU d'Angers*, de taille comparable à celle de Caen, perçoit 123 millions d'euros de la région Île-de-France, et en redistribue 25, soit des échanges de salaires proches de ceux de l'AU de Caen (cf tableau).

Si l'aire d'Angers est un peu plus éloignée de Paris que celle de Caen, elle bénéficie en revanche d'une connexion ferroviaire par TGV qui la met à 1h36 de Paris contre 1h56 pour celle de Caen.

Échanges de salaires entre les 10 AU et la région Île-de-France

607,4 M€

Masse salariale
entrante



153,2 M€

Masse salariale
sortante

* Source : dynamiques métropolitaines de l'espace Loire-Bretagne

Échanges de salaires entre les 10 AU et la région Île-de-France

Aires Urbaines	Masse salariale provenant de l'IdF vers l'AU		Masse salariale sortante vers l'IdF par AU	
	Montant (M€)	% des salaires versés aux résidents de l'AU	Montant (M€)	% des salaires versés aux travaillant de l'AU
Dives-sur-Mer	23,8	9,3 %	3,6	1,3 %
Fécamp	5,5	2,9 %	1,6	0,9 %
Honfleur	6,5	5,5 %	1,8	1,6 %
Le Havre	69,9	2,8 %	22,2	0,9 %
Lillebonne	4,3	1,9 %	2,5	0,7 %
Lisieux	13,3	4,3 %	3,6	1,1 %
Pont-Audemer	8,7	3,7 %	1,6	0,8 %
St-Pierre-sur-Dives	0,6	1,9 %	-	-
Caen	136,8	4,0 %	32,2	0,9 %
Rouen	338,0	5,9 %	84,1	1,5 %

Lecture du tableau : dans l'aire urbaine de Dives-sur-Mer, 23,8 M€ sont perçus par les résidents travaillant en Île-de-France, représentant 9,3 % de la masse salariale versée aux résidents de l'AU.

Dans l'aire urbaine de Dives-sur-Mer, 3,6 M€ sont perçus par les actifs travaillant dans cette AU et résidant en Île-de-France, représentant 1,3 % de la masse salariale versée aux salariés travaillant de l'AU.

Redistribution de la région Île-de-France vers les 8 AU

132,6 M€



Redistribution des 8 AU vers la région Île-de-France

36,9 M€

ENTRE L'ESTUAIRE DE LA SEINE ET LA NORMANDIE

Le territoire de l'Estuaire et les aires urbaines de Caen et Rouen comptent au total 666 007 emplois, soit 51,9 % des emplois de Normandie. Cela représente une masse salariale versée aux salariés travaillant dans ces dix aires urbaines de 13,2 milliards d'euros. Les résidents de ces territoires perçoivent une masse salariale de 13 milliards d'euros.

Au sein du territoire de l'Estuaire de la Seine, 982 millions d'euros de salaires sont échangés entre les huit aires urbaines, les 8 AU avec le reste de l'Estuaire.

L'Estuaire dans son ensemble échange 365,3 millions d'euros de salaires avec l'AU de Rouen, 247,5 millions avec l'AU de Caen. Enfin, 45,2 millions de salaires seulement sont échangés entre les AU de Rouen et de Caen.

Les 8 aires urbaines de l'Estuaire de la Seine perçoivent 604 millions d'euros de salaires provenant de l'extérieur de l'Estuaire. 375,5 millions d'euros proviennent de la Normandie, dont 150,7 de l'AU de Rouen et 86 de l'AU de Caen.

À l'extérieur de l'Estuaire, les 8 aires urbaines redistribuent 350,1 millions d'euros au reste de la Normandie, dont 113 millions d'euros à l'AU de Rouen, et 94 à l'AU de Caen.

Il y a pratiquement un équilibre des échanges de salaires entre les 8 aires urbaines et le reste de la Normandie.

L'AU de Rouen redistribue 150,7 millions d'euros de salaires aux 8 aires urbaines de l'Estuaire et 226 millions à l'ensemble du territoire de l'Estuaire. Elle perçoit 113 millions d'euros des 8 aires urbaines de l'Estuaire, et 138,6 de l'ensemble du territoire de l'Estuaire.

L'AU de Rouen distribue plus qu'elle ne perçoit du territoire de l'Estuaire, que ce soit avec les 8 aires urbaines (37,7 millions) ou l'ensemble du territoire de l'Estuaire (87,4 millions). Malgré l'importance de l'AU de Rouen et sa proximité au territoire de l'Estuaire, elle redistribue seulement 4 % de la somme des salaires versés

aux salariés y travaillant et résidant dans l'Estuaire. L'AU du Havre redistribue 337,6 millions de salaires à l'ensemble du territoire de l'Estuaire, soit 12,9 % de la somme des salaires versés aux salariés y travaillant et résidant dans l'Estuaire.

L'AU de Caen redistribue 86 millions d'euros de salaires aux 8 aires urbaines de l'Estuaire et 132,9 millions à l'ensemble du territoire de l'Estuaire, soit 3,8 % de la somme des salaires versés aux salariés y travaillant. Elle perçoit 94 millions d'euros des 8 aires urbaines de l'Estuaire, et 114,5 de l'ensemble du territoire de l'Estuaire, soit 3,2 % des salaires perçus par les résidents de l'AU de Caen.

L'AU de Caen perçoit plus qu'elle ne redistribue aux 8 aires urbaines de l'Estuaire, avec un solde en faveur de l'AU de Caen de 8 millions d'euros. Cependant cette situation s'inverse à l'échelle du territoire du reste de l'Estuaire, avec un solde négatif de 18,4 millions d'euros pour l'AU de Caen. Au regard de la taille de l'AU de Caen, nous pouvons dire qu'il y a un équilibre des échanges de salaires avec le territoire de l'Estuaire de la Seine.

Malgré la taille de l'aire urbaine de Caen, nous pouvons noter qu'elle capte davantage de salaires qu'elle n'en redistribue aux AU de Lisieux, Dives-sur-Mer et Honfleur.

L'Estuaire de la Seine,
Caen et Rouen

51,9 %

des emplois de Normandie

Masse salariale des 8 AU,
Caen et Rouen

 13,2 Md€

Les transferts de salaires entre les AU de Caen, Le Havre, et Rouen en M€

Domicile	Aires Urbaines	Travail			
		Caen	Le Havre	Rouen	Total général
	Caen		10,2	29,9	40,1
	Le Havre	5,7		98,1	103,8
	Rouen	15,3	66,2		81,5
	Total général	21,0	76,4	128,0	225,4

Les trois plus importantes aires urbaines de Normandie (Rouen, Caen et Le Havre) échan- gent au total 225,4 millions d'euros. Les échanges de salaires se font en majorité entre l'AU de Rouen et celle du Havre avec 164,3 millions d'euros, soit 72,9 % des flux de salaires entre ces trois agglomérations.

L'AU de Rouen redistribue 98,1 millions d'euros à celle du Havre et en perçoit 66,2, soit un solde de 31,9 millions d'euros en faveur de l'AU du Havre. Cependant, il y a plus d'actifs de l'AU de Rouen travaillant au Havre (2133) que d'actifs résidant au Havre et travaillant à Rouen (1732).

Échanges de salaires entre l'Estuaire, Rouen et Caen



612,7 M€

Échanges de salaires dans l'Estuaire

Entre les 8 AU et les 8 AU avec le reste de l'Estuaire

982 M€

Redistribution de la Normandie vers les 8 AU

375,5 M€



Redistribution des 8 AU dans la Normandie

350,1 M€



LA SYNTHÈSE ET CONCLUSION



LES MOBILITÉS DOMICILE-TRAVAIL ET LES FLUX DE SALAIRES

Dans le chapitre concernant les déplacements domicile-travail, nous avons vu que quelle que soit l'aire urbaine de l'Estuaire considérée, les flux d'actifs entrant dans l'AU pour y travailler sont toujours supérieurs à ceux des sorties - constat sans surprise au regard de la définition et des conditions de création d'une aire urbaine rappelées au début.

Pour les aires urbaines du Havre et Dives-sur-Mer, il y a deux fois plus d'actifs travaillant dans l'AU et résidant à l'extérieur que d'habitants travaillant à l'extérieur. Avec un salaire équivalent, la masse salariale sortante devrait être deux fois supérieure à la masse salariale entrante. Hors, l'écart est nettement plus faible, avec pour l'AU de Dives-sur-Mer 129 millions d'euros de masse salariale sortante pour 107 millions d'euros de salaires entrants, et pour l'AU du Havre 566 millions d'euros de masse sortante et 408 millions d'euros entrants. Nous pouvons supposer que les salariés résidant dans l'AU et travaillant à l'extérieur perçoivent des salaires plus importants que les salariés travaillant dans l'AU et résidant à l'extérieur.

Les aires urbaines de Pont-Audemer, Fécamp, et Saint-Pierre-sur-Dives ont leur masse salariale entrante nettement supérieure à leur masse salariale sortante, malgré un nombre actifs travaillant dans l'AU et résidant à l'extérieur supérieur aux habitants travaillant à l'extérieur. Nous pouvons aussi déduire que les salariés résidant dans l'AU et travaillant à l'extérieur perçoivent des salaires plus importants que les salariés travaillant dans l'AU et résidant à l'extérieur.

L'aire urbaine d'Honfleur a une masse salariale entrante légèrement supérieure à sa masse salariale sortante, malgré un nombre d'actifs travaillant dans l'AU et résidant à l'extérieur nettement supérieur aux habitants travaillant à l'extérieur. Nous pouvons aussi déduire que les salariés résidant dans l'AU et travaillant à l'extérieur perçoivent des salaires plus importants que les salariés travaillant dans l'AU et résidant à l'extérieur.

Pour les aires urbaines de Lillebonne et de Lisieux, nous ne pouvons pas affirmer que les salariés résidant et travaillant à l'extérieur perçoivent des salaires plus importants que les résidents travaillant dans leur aire urbaine. Les écarts entre le nombre de déplacements domicile-travail et la masse salariale perçue ne sont pas significatifs.

Les mobilités et les masses salariales entrantes et sortantes des AU de l'Estuaire

Aire Urbaine	Résidant dans l'AU et travaillant à l'extérieur		Travaillant dans l'AU et résidant à l'extérieur	
	Déplacements domicile-travail	Masse salariale entrante	Déplacements domicile-travail	Masse salariale sortante
Dives-sur-Mer	3 033	107 M€	7 092	129 M€
Fécamp	3 495	97 M€	3 854	78 M€
Honfleur	2 671	67 M€	3 499	61 M€
Le Havre	8 229	408 M€	19 162	566 M€
Lillebonne	4 028	105 M€	7 552	233 M€
Lisieux	4 215	114 M€	6 151	145 M€
Pont-Audemer	4 281	129 M€	4 945	95 M€
St-Pierre-sur-Dives	663	22 M€	1 065	14 M€

CONCLUSION

Le territoire de l'Estuaire hors AU capte 604,7 millions d'euros de salaires des 10 aires urbaines de l'étude, dont 46,9 millions d'euros de l'AU de Caen et 76 millions de l'AU de Rouen. Le territoire de l'Estuaire perçoit 481,9 millions d'euros des huit aires urbaines de l'Estuaire, soit 79,7 % des salaires captés.

À titre de comparaison, cette somme est plus importante que celle redistribuée par l'AU de Rennes* au département de l'Île-et-Vilaine, 442 millions d'euros.

Le territoire de l'Estuaire hors AU redistribue 189 millions d'euros de salaires aux 10 aires urbaines, dont 22,2 % sont redistribués à l'AU de Rouen et Caen.

L'AU de Caen redistribue seulement 7 % de sa masse salariale sortante à l'Estuaire hors AU. Ce territoire capte autant de l'AU de Dives-sur-Mer (45,6 millions) que de l'AU de Caen. Aussi, l'AU de Lisieux redistribue nettement plus que l'AU de Caen, sachant que cette dernière est pratiquement dix fois plus importante.

L'AU de Rouen redistribue 76 millions d'euros à l'Estuaire hors AU, soit 6,7 % de sa masse salariale sortante. C'est moins que l'AU de Lillebonne avec 86,1 millions, alors qu'il y a vingt fois plus d'emplois dans l'AU de Rouen. Elle redistribue essentiellement dans le reste de la Normandie.

Malgré leur taille et leur proximité à l'Estuaire de la Seine, les aires urbaines de Caen et Rouen redistribuent peu à l'Estuaire hors AU, contrairement à l'AU du Havre qui lui redistribue 176,2 millions d'euros de salaire, soit 31,1 % de sa masse salariale sortante et 29,1 % de la masse salariale captée par l'Estuaire hors AU.

Les 8 aires urbaines de l'Estuaire, quelle que soit leur taille, redistribuent entre 34 et 49 % de leur masse salariale sortante au reste du territoire de l'Estuaire, soit 36,4 % de la masse salariale sortante totale. En outre, ces mêmes aires urbaines échangent 357,3 millions d'euros de salaires, soit 27 % de la masse salariale

sortante totale. 63,4 % de la masse salariale sortante des 8 aires urbaines sont donc redistribués au sein de l'Estuaire de la Seine, soit 839,2 millions d'euros.

Pour la masse salariale entrante dans les huit aires urbaines (1,1 milliard d'euros), 45,3 % proviennent du territoire de l'Estuaire, soit 500,2 millions d'euros dont 337,6 millions d'euros proviennent de l'AU du Havre. Sur les 54,7 % captés de l'extérieur de l'Estuaire, soit 604 millions d'euros, ils se répartissent de la manière suivante :

- 86 millions d'euros de salaire de l'AU de Caen, soit 14,2 % ;
- 150,7 millions d'euros de salaire de l'AU de Rouen, soit 24,9 % ;
- 132,6 millions d'euros de salaire de la région Île-de-France, soit 22 % ;
- 138,7 millions d'euros de salaire du reste de la région Normande, soit 23 % ;
- 95,9 millions d'euros de salaire du reste de la France, soit 15,9 %.

L'ensemble des dix aires urbaines de l'étude et l'Estuaire hors AU échangent au total 1,639 milliards d'euros de salaire. Sans les AU de Caen et de Rouen, les échanges de salaires sont de 982 millions d'euros au sein de l'Estuaire. 337,6 millions d'euros de ces échanges proviennent de l'aire urbaine du Havre, soit 34,4 %, l'AU de Lillebonne redistribue 173,1 millions d'euros, soit 17,6 %, et l'AU de Lisieux 83,9 millions d'euros, soit 8,5 %.

Cette étude démontre que les déplacements domicile-travail au sein de l'Estuaire de la Seine se traduisent par une redistribution des richesses entre les territoires. Aussi, l'évolution de l'emploi dans une aire urbaine a des conséquences financières directes sur l'ensemble du territoire de l'Estuaire de la Seine.

* Source : dynamiques métropolitaines de l'espace Loire-Bretagne



LES SOURCES ET DÉFINITIONS

CHIFFRES CLÉS



38 631
habitants en 2013



11
Nb d'entreprises
de + de 20 salariés

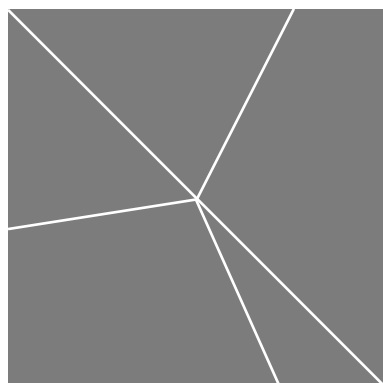


14 691
emplois salariés

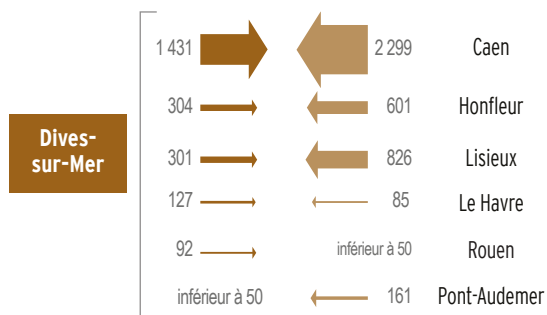
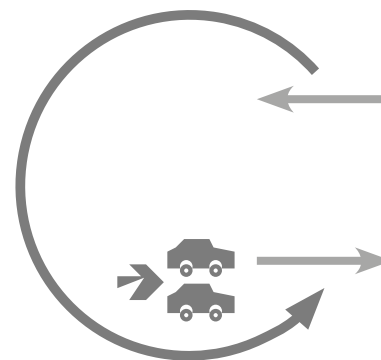


6,8 %
% d'emploi dans l'Estuaire

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS L'AIRE URBAINE



LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2012*



Aire urbaine du Havre

Turretot	Bénarville	Gonfreville-Caillet	Mirville	Saint-Jouin-Bruneval
Les Trois-Pierres	Bénouville	Gommerville	Mentheville	Saint-Jean-de-la-Neuville
Le Tilleul	Beuzeville-la-Grenier	Goderville	Manneville-la-Neuville	Saint-Gilles-de-la-Neuville
Tancarville	Bordeaux-Saint-Clair	Gainneville	Manneville-la-Goupil	Saint-Aubin-Routot
Saussezmare-en-Caux	Bornambusc	Fontenay	Maniquerville	Sainte-Adresse
Sandouville	Bréauté	Fontaine-la-Mallet	Manéglise	Sainneville
Saint-Vincent-Cramesnil	Bretteville-du-Grand-Caux	Fongueusemare	Les Loges	Rolleville
Saint-Vigor-d'Ymonville	La Cerlangue	Étainhus	Houquetot	Rogerville
Saint-Sauveur-d'Émalleville	Cauville-sur-Mer	Épretot	Heuqueville	La Remuée
Saint-Romain-de-Colbosc	Angerville-Bailleul	Épouville	Hermeville	La Poterie-Cap-d'Antifer
Saint-Nicolas-de-la-Taille	Angerville-l'Orcher	Écraiville	Le Havre	Pierrefiques
Saint-Martin-du-Manoir	Virville	Cuverville	Harfleur	Parc-d'Anxtot
Saint-Martin-du-Bec	Villainville	Criquetot-l'Esneval	Grainville-Ymauville	Oudalle
Sainte-Marie-au-Bosc	Vergetot	Annouville-Vilmesnil	Grimbouvillie	Octeville-sur-Mer
Saint-Maclou-la-Brière	Vattotot-sur-Mer	Auberville-la-Renault	Gonneville-la-Mallet	Notre-Dame-du-Bec
Saint-Laurent-de-Brévedent	Vattotot-sous-Beaumont	Beaurepaire	Gonfreville-l'Orcher	Montivilliers

Aire urbaine de Honfleur

Gonneville-sur-Honfleur	Fiquefleur-Équainville
Fournerville	Fatouville-Grestain
Équemauville	La Rivière-Saint-Sauveur
Abblon	Honfleur
Saint-Pierre-du-Val	Genneville
Manneville-la-Raoult	

Aire urbaine de Dives-sur-Mer

Grangues	Branville	Heuland
Villerville	Brucourt	Houlgate
Villers-sur-Mer	Cabourg	Saint-Arnoult
Vauville	Canapville	Saint-Étienne-la-Thillaye
Varville	Cricqueboeuf	Saint-Martin-aux-Chartrains
Tourville-en-Auge	Deauville	Trouville-sur-Mer
Auberville	Dives-sur-Mer	Saint-Pierre-Azif
Beaumont-en-Auge	Douville-en-Auge	Saint-Vaast-en-Auge
Benerville-sur-Mer	Englesqueville-en-Auge	Touques
Blonville-sur-Mer	Glanville	Tourgéville
	Gonneville-sur-Mer	Bonneville-sur-Touques

Aire urbaine de Saint-Pierre-sur-Dives

Saint-Pierre-sur-Dives	Hiéville
Thiéville	Bretteville-sur-Dives

Aire urbaine de Fécamp

Toussaint	Fécamp
Tourville-les-Ifs	Életot
Senneville-sur-Fécamp	Écretteville-sur-Mer
Saint-Léonard	Criquebeuf-en-Caux
Sainte-Hélène-Bondeville	Contremoulins
Ganzeville	Colleville
	Angerville-la-Martel

Aire urbaine de Lillebonne

Triquerville	Notre-Dame-de-Gravenchon
Anquetierville	Petiville
Auberville-la-Campagne	Saint-Maurice-d'Ételan
La Frénaye	Saint-Nicolas-de-la-Haie
Grand-Camp	Touffreville-la-Cable
Lillebonne	La Trinité-du-Mont
Norville	

Aire urbaine de Pont-Audemer

Colletot	Saint-Ouen-des-Champs	Fourmetot
Triquerville	Saint-Martin-Saint-Firmin	Cornéville-sur-Risle
Toutainville	Saint-Mards-de-Blacarville	Condé-sur-Risle
Tourville-sur-Pont-Audemer	Saint-Maclou	Campigny
Le Torpt	Saint-Germain-Village	Bouquelon
Selles	Saint-Christophe-sur-Condé	Boulleville
Saint-Thurien	Les Préaux	Beuzeville
Saint-Symphorien	Pont-Audemer	
Saint-Sulpice-de-Grimbouvillie	Martainville	
Saint-Siméon	Manneville-sur-Risle	

Aire urbaine de Lisieux

La Chapelle-Yvon	Saint-Germain-de-Livet	Le Mesnil-Guillaume	Fumichon
Tordouet	Saint-Désir	Le Mesnil-Germain	Firfol
Saint-Pierre-des-Ifs	Saint-Denis-de-Mailloc	Le Mesnil-Eudes	Fervaques
Saint-Pierre-de-Mailloc	Saint-Cyr-du-Ronceray	Marolles	Fauguignon
Saint-Philbert-des-Champs	La Roque-Baignard	Manerbe	Courttonne-les-Deux-Églises
Saint-Ouen-le-Pin	Rocques	Lisieux	Courttonne-la-Meurdrac
Saint-Martin-de-Mailloc	Prêreville	Lécaude	Cordebugle
Saint-Martin-de-la-Lieue	Le Pré-d'Auge	La Houblonnière	Coquainvilliers
Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière	Ouilly-le-Vicomte	L'Hôtellerie	Cheffreville-Tonnencourt
Saint-Julien-de-Mailloc	Norolles	Hermival-les-Vaux	La Boissière
Saint-Jean-de-Livet	Les Monceaux	Glos	Beuvillers
			Auquainville

Agence d'urbanisme de la région du Havre
et de l'Estuaire de la Seine



@aurh_officiel



AURH

4 quai Guillaume Le Testu
76063 LE HAVRE cedex

www.aurh.fr / Tél. : 02 35 42 17 88 / Fax : 02 35 21 51 57